Quatre-vingt-huitième année. — N° 56. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 7 Mars 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente:

VENTE ET NANTISSEMENT DES FONDS DE COMMERCE

La loi du 17 mars 1909 relative à la **vente** et au **nantissement des fonds de commerce** et les textes postérieurs, ***mis à jour à la date du** 15 février* 1956, ont été réunis dans une brochure de 48 pages, tirée sur beau papier et sous couverture forte. Cette brochure, qui porte le n° **1047**, est mise en vente ou expédiée franco au prix de **100 F.**

***(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal** [C. C. P. 9063-13 Paris].)*

SOMMAIRE

LOIS

Loi **n° 56-233 du 5 mars 1956 autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale relative à la sécurité sociale, signée à Paris le 30 septembre 1954 entre la France et la Norvège (p. 2331).**

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 56-234 du 2 mars 1956 concernant le costume des avocats généraux près les cours d'appel (p. 2331).

Décret du 3 mars 1956 portant création d'un office de notaire (p. 2332).

Arrêté portant admission à la retraite (greffiers) (p. 2332).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés portant titularisations (services extérieurs) (p. 2332).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté portant acceptation de démission (adjoints de contrôle au Maroc) (p. 2332).

(1 f.)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 2 mars 1956 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique (p. 2332).

Décret du 2 mars 1956 portant changement de nom de la commune de Saint-Léger-le-Pauvre (Somme) (p. 2332).

Décret du 2 mars 1956 portant nomination du président du tribunal administratif de Caen (p. 2332).

Arrêtés portant nominations, titularisation, détachements et révocation :
- Administration centrale (p. 2332).
- Administration préfectorale (p. 2332).
- Personnel du cadre des préfectures (p. 2332).
- Police de la ville de Paris et du département de la Seine (p. 2333).
- Sûreté nationale (p. 2333).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 2 mars 1956 portant promotions, nominations et acceptation de démission (armées de mer et de l'air, active et réserve) (p. 2333).

Décret du 3 mars 1956 portant création d'un polygone exceptionnel dans la première zone de servitudes des ouvrages du Lièvre, commune d'Odomez (Nord) (p. 2335).

Arrêtés des 25, 27, 28 et 29 février 1956 portant ouverture de crédits (fonds de concours) et transfert de crédits (p. 2335).

Arrêtés portant nominations, titularisations et détachements :
- Administration centrale (p. 2337).
- Services extérieurs des forces armées (terre) (p. 2337).
- Techniciens d'études et de fabrications (p. 2337).

Tableau d'avancement des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) pour l'année 1955 (p. 2337).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêté du 2 mars 1956 relatif à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux affaires économiques en fonction auprès du gouvernement général de l'Algérie (p. 2337).

Arrêté portant nomination des membres de la commission centrale de classement chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac de 1re classe (p. 2338).

Arrêté portant nomination des membres de la commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe (p. 2338).

Arrêtés portant nominations, affectation, reclassement, détachements, admissions à la retraite et rectificatifs:

Administration centrale des finances (p. 2338).

Administration centrale des affaires économiques (p. 2339).

Contributions directes et cadastre (p. 2339).

Direction générale des impôts (p. 2339).

Enquêtes économiques (p. 2340).

Enregistrement et domaines (p. 2341).

Expansion économique à l'étranger (p. 2341).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 2341).

Services extérieurs du Trésor (p. 2341).

Tableaux d'avancement pour le grade de commissaire de classe exceptionnelle du service des enquêtes économiques (années 1954 et 1955) et *arrêtés* portant promotions (p. 2341).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêté du 23 février 1956 portant désignation des représentants de l'administration au sein du comité technique paritaire central créé auprès du directeur de l'établissement national des invalides de la marine et *liste* des organisations syndicales aptes à y désigner des représentants (p. 2342).

Arrêté du 25 février 1956 fixant la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires de l'administration centrale de la marine marchande (p. 2343).

Arrêté du 28 février 1956 relatif à des régies d'avances (p. 2343).

Arrêté du 29 février 1956 portant affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome (p. 2343).

Arrêtés portant nomination et détachement (ponts et chaussées et régisseurs de recettes) (p. 2343).

Tableaux d'avancement des personnels civils des services extérieurs de la marine marchande (catégories A et B) pour 1956 (p. 2343).

Circulaire du 4 janvier 1956 relative à l'instruction des demandes de réception en vue du relèvement du poids total autorisé en charge des véhicules automobiles ou remorqués conformes à des types réceptionnés (p. 2343).

Agriculture.

Arrêtés des 10 et 20 février 1956 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 2342).

Arrêté portant délégation d'attributions au commissaire général du concours général agricole de 1956 (p. 2342).

Arrêté portant nomination à la commission supérieure des conventions collectives de représentants des travailleurs agricoles (p. 2342).

Arrêté portant détachement (eaux et forêts) (p. 2342).

Reconstruction et logement.

Arrêtés portant détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 2345).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutations, détachement, admissions à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (services extérieurs) (p. 2345).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 2 mars 1956 portant nomination d'un membre du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 2345).

Décret du 3 mars 1956 portant organisation d'une deuxième session de l'épreuve écrite du certificat d'aptitude pédagogique (p. 2346).

Décret du 3 mars 1956 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des beaux-arts (p. 2346).

Décret du 3 mars 1956 portant nomination d'un professeur titulaire au Collège de France (enseignement supérieur) (p. 2346).

Décret du 3 mars 1956 portant admission à la retraite d'un recteur d'académie (p. 2346).

Arrêté du 9 février 1956 fixant les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription pour les examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'académie d'Alger en 1956 (p. 2346).

Arrêté du 22 février 1956 portant recul de la limite d'âge pour la présentation au concours de recrutement du personnel remplaçant dans les écoles primaires élémentaires et dans les écoles maternelles de la Seine (p. 2346).

Arrêtés portant attribution de fonctions et détachements:

Administration centrale (p. 2346).

Architecture (p. 2346).

Bibliothèques (p. 2347).

Enseignement supérieur (p. 2347).

Enseignement du second degré (p. 2347).

Enseignement du premier degré (p. 2347).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 56-235 du 2 mars 1956 relatif à la publication dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires sous tutelle de la convention de Genève relative au statut des réfugiés, du 28 juillet 1951, signée à New-York le 11 septembre 1952 (p. 2347).

Arrêté du 22 février 1956 portant modification de l'arrêté du 20 juin 1952 portant création de la commission administrative paritaire pour le cadre général des officiers ingénieurs des eaux et forêts et le cadre de l'inspection des chasses et de la protection de la faune outre-mer (p. 2347).

Arrêté portant mise en disponibilité (administration générale) (p. 2347).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 25 février 1956 fixant la limite des frais de gestion des organismes de sécurité sociale dans les mines au delà de laquelle le conseil d'administration de ces organismes est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale (p. 2347).

Arrêté du 25 février 1956 portant fixation du maximum des dépenses de gestion des sociétés de secours minières et de leurs unions régionales pour l'année 1956 (p. 2348).

Arrêté relatif aux conditions dans lesquelles est supprimée la participation des assurés aux frais en cas d'hospitalisation (rectificatif) (p. 2348).

Santé publique et population.

Arrêtés portant promotions et nominations (administration centrale et hôpitaux psychiatriques) (p. 2348).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 29 février 1956 instituant un comité consultatif de règlement amiable des marchés au ministère des anciens combattants et victimes de guerre (p. 2348).

Arrêté fixant la composition de la commission des marchés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (p. 2349).

Arrêté portant nomination des membres non fonctionnaires de la commission interdépartementale chargée d'émettre un avis sur les demandes d'attribution du titre de « patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi » (p. 2349).

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 2349).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Validation de pouvoirs. — Nominations de membres de commissions. — Convocations de commissions, de la conférence des présidents et de la conférence d'organisation de débats. — Réunions du mercredi 7 mars 1956 (p. 2349).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Nominations de membres de commissions générales. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2352).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Election d'un secrétaire. — Nominations de membres de commissions et d'un organisme extraparlementaire. — Réunions de commissions du mardi 6 mars 1956. — Convocation de commission (p. 2353).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux porteurs de bons 6 p. 100 1953 et 6 p. 100 1954 des postes, télégraphes et téléphones (p. 2354).

AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des pays appartenant à l'Union européenne des paiements (p. 2354).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis relatif aux dates des épreuves de la première partie du monitorat d'enseignement ménager familial (session de 1956) (p. 2355).

Avis de vacance de chaire (p. 2355).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de trois avenants et d'une annexe à la convention collective nationale des industries textiles (p. 2355).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'une assistante sociale au quartier psychiatrique de l'hôpital-hospice de Pontorson (Manche) (p. 2355).

Annonces (p. 2356).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 23 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 6 mars 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 665).

N° 11 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 6 mars 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 269).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 11

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 6 mars 1956 (p. 199).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 4

Avis et rapports. — Séance du 22 février 1956. — Les investissements dans les territoires d'outre-mer: rapport par M. Antoine Lawrence (p. 105).

DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

Feuilles 1 et 2 (session de 1955). (Voir le sommaire au *Journal officiel* du mardi suivant.)

LOIS

LOI n° 56-233 du 5 mars 1956 autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale relative à la sécurité sociale, signée à Paris le 30 septembre 1954 entre la France et la Norvège (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la Republique ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier la convention générale de sécurité sociale entre la France et la Norvège, signée à Paris le 30 septembre 1954, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 mars 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Loi n° 56-233. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 10397) ;
Rapport de M. Duquesne, au nom de la commission du travail (n° 11692) ;
Adoption, sans débat, le 18 novembre 1955.

Conseil de la République :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 165, S. O. 1955-1956) ;
Rapport de M. Abel-Durand, au nom de la commission du travail (n° 241, S. O. 1955-1956) ;
Discussion et adoption le 21 février 1956.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'adoption conforme le 21 février 1956.

(2) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel.*

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 56-234 du 2 mars 1956 concernant le costume des avocats généraux près les cours d'appel.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'arrêté du 2 nivôse an XI réglant le costume des membres des tribunaux, des gens de loi et des avoués;

Vu le décret du 6 janvier 1811 relatif aux costumes de cour;

Vu l'ordonnance du 25 décembre 1822 relative au costume dont les présidents de chambre des cours d'appel doivent être vêtus aux grandes audiences et dans les cérémonies publiques;

Vu le décret n° 55-724 du 27 mai 1955 modifiant le décret du 21 juillet 1927 portant règlement d'administration publique sur l'avancement des magistrats, notamment son article 1er;

Le conseil d'Etat entendu.

Décrète:

Art. 1er. — Aux audiences ordinaires, ainsi qu'aux audiences solennelles et aux cérémonies publiques, les avocats généraux près les cours d'appel porteront le même costume que les présidents de chambre.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 3 mars 1956 portant création d'un office de notaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment en ses articles 12 et 47;

Vu le décret du 31 décembre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'organisation du service de la justice en Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé un office de notaire à M'Sila (département de Constantine).

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 3 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Greffiers.

Par arrêté en date du 1er mars 1956, M. Jaeger (Paul-Joseph), greffier du tribunal cantonal d'Obernai, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Services extérieurs.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 27 février 1956, Mlle Thérèse Bricout, aide-infirmière, Mlle Simone Lorenzi et M. Jean Boure, agents non spécialistes stagiaires aux maisons d'éducation de la Légion d'honneur, ont été titularisés dans leur grade, à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur du 1er mars 1956, Mlle Louise Boschet et Mlle Rosalie Capitaine, agents non spécialistes stagiaires aux maisons d'éducation de la Légion d'honneur, ont été titularisées dans leur grade, à compter respectivement du 1er janvier 1956 et du 1er mars 1956.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur du 1er mars 1956, Mlle Lucie Prigent et M. Claude Vianes, agents non spécialistes stagiaires aux maisons d'éducation de la Légion d'honneur, ont été titularisés dans leur grade, à compter respectivement du 1er février 1956 et du 1er mars 1956.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Adjoints de contrôle au Maroc.

Par arrêté du 29 février 1956, est acceptée, à compter du 1er avril 1956, la démission de son emploi offerte par M. Boot (Robert), adjoint de contrôle stagiaire à la circonscription d'Amizmiz.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 2 mars 1956 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique.

Par décret en date du 2 mars 1956, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance, dont le siège est à Paris.

Par décret en date du 2 mars 1956, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Association amicale des anciens élèves de l'école municipale Turgot, dont le siège est à Paris, et qui s'intitulera désormais Association amicale des anciens élèves du lycée Turgot (ancienne école municipale Turgot et ancien collège moderne technique Turgot).

Par décret en date du 2 mars 1956, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Association pour le développement des œuvres sociales du régiment de sapeurs pompiers, dont le siège est à Paris

Décret du 2 mars 1956 portant changement de nom de la commune de Saint-Léger-le-Pauvre (Somme).

Par décret en date du 2 mars 1956, la commune de Saint-Léger-le-Pauvre (canton d'Oisemont, arrondissement d'Amiens, département de la Somme) portera désormais le nom de Saint-Léger-sur-Bresle.

Décret du 2 mars 1956 portant nomination du président du tribunal administratif de Caen.

Par décret en date du 2 mars 1956, M. Exiga (Joseph), conseiller de 2e classe au tribunal administratif d'Alger, est nommé président du tribunal administratif de Caen, en remplacement de M. Chauvel, décédé.

Administration centrale.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Biard (Henri), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet.

Le présent arrêté aura effet à compter du 6 décembre 1955.

Administration préfectorale.

Par arrêté en date du 27 février 1956, M. Roberge (Yves), secrétaire général des Hautes-Alpes, est titularisé, à compter du 1er février 1956, dans le grade de sous-préfet de 3e classe.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mme Dejean (Marie-Thérèse), sténodactylographe de 6e échelon (ancienneté du 4 avril 1951) à la préfecture de la Haute-Garonne, est placée en position de service détaché pour une durée d'un an, à compter du 1er novembre 1955, auprès de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, pour exercer les fonctions de sténodactylographe de 6e échelon.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Dumont (René), agent de service de 2e catégorie, précédemment en fonctions à la préfecture du Nord (centre administratif et technique interdépartemental), placé en position de service détaché depuis le 1er octobre 1950 pour exercer les fonctions de conducteur auxiliaire d'automobiles « poids lourds » auprès du C. A. T. I. de Lille, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er octobre 1955.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Gaudry (Abel), agent du cadre complémentaire de service de 2e classe à la préfecture de Seine-et-Marne, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1955, auprès du département de Seine-et-Marne pour exercer les fonctions de conducteur de machines offset à l'imprimerie départementale.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Michel (André), commis de 5e échelon à la préfecture de la Creuse, est placé en position de service détaché pour une durée d'un an, à compter du 3 octobre 1955, auprès du département de la Creuse, pour exercer les fonctions de contrôleur stagiaire départemental des lois d'aide sociale.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Nourry (Lucien), commis de 3e échelon à la préfecture de la Somme, est placé en position de service détaché auprès du département de la Somme, à compter du 1er novembre 1955, pour la durée du stage d'un an qu'il doit accomplir dans l'emploi de contrôleur départemental des lois d'aide sociale.

Police de la ville de Paris et du département de la Seine.

Par arrêté du 14 février 1956, M. Jacques Rozier, commissaire de police de la ville de Paris et du département de la Seine, a été révoqué de ses fonctions, sans suspension de ses droits à pension.

Par arrêté du 22 février 1956, ont été nommés commissaires de police de la ville de Paris et du département de la Seine:

MM. Mousset (Jacques), Billaud (Marc), Foulquier (Georges), Laurent (Jacques), Chaix (Roger), Batal (Claude), Jego (André), Martin (Pierre), Faurie (Fernand), Cerf (Raymond).

Sûreté nationale.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Rolfo (Louis), commissaire de la sûreté nationale de 5e échelon à la direction générale de la sûreté nationale, est détaché dans un emploi d'administrateur des services civils d'Algérie, à compter du 1er novembre 1955.

Par arrêté du 1er mars 1956, il est procédé au renouvellement, pour une période maximum de trois ans, du détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Cameroun) de M. Guillou (Jean), officier de police adjoint de classe provisoire, 3e échelon (indice provisoire et personnel), à compter du 16 mars 1955.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 2 mars 1956 portant promotion d'officiers d'administration.

Par décret en date du 2 mars 1956:

Sont promus dans le corps des officiers d'administration « Comptables des matières »:

(Pour compter du 1er février 1956.)

Au grade d'officier en chef d'administration.

M. Gilli (Auguste-Joseph-Pierre), officier d'administration principal, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. Bernard (F. M.), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. Bivaud (Jean-Eugène-Marie), officier d'administration de 1re classe, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. Gilli, promu.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

2e tour (choix). M. Coruble (René-Eugène-Louis), officier d'administration de 2e classe, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. Bivaud, promu.

Sont nommés dans le corps des officiers d'administration « Comptables des matières »:

(Pour compter du 1er février 1956.)

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Alibert (Pierre-René), stagiaire d'administration, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. Gid, précédemment promu.

M. Derrien (Yves-Pierre-Marie), stagiaire d'administration, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Coruble, promu.

Par décret en date du 2 mars 1956, sont promus dans le corps des officiers d'administration « Comptables des matières »:

(Pour compter du 1er mars 1956.)

Au grade d'officier d'administration principal.

M. Volant (Luc-René-Marie), officier d'administration de 1re classe, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Lamache, retraité.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

1er tour (ancienneté) (figure au tableau d'avancement). M. Prigent (Yvon-Louis), officier d'administration de 2e classe, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Volant, promu.

Décret du 2 mars 1956 portant promotions dans le corps des officiers du commissariat de la marine.

Par décret en date du 2 mars 1956, sont promus dans le cadre actif du corps des officiers du commissariat de la marine:

(Pour compter du 1er février 1956.)

Au grade de commissaire principal.

(Tour ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Bonnet de La Tour (Maurice), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire principal Brinon, placé en position de mission hors cadres.

Au grade de commissaire de 1re classe.

1er tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Darricarrere (Marc-Jean-Marie), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Bonnet de La Tour, promu.

Décret du 2 mars 1956 portant promotions dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

Par décret en date du 2 mars 1956, sont promus dans le corps des ingénieurs militaires de l'air:

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. les ingénieurs en chef de 2e classe de l'air:

Garnier (M.-R.) (vacance), maintenu en position de service détaché.
Stauff (E.-J.) (vacance), maintenu en position de service détaché.
Thirion (J.-G.-E.) (vacance), maintenu en position de service détaché.
Renaud (L.-G.) (vacance).
Chalandon (M.-L.-G.) (vacance).
Sebenne (G.-L.-R.) (vacance).

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. les ingénieurs principaux de l'air:

Payelle (G.-G.-R.) (vacance), maintenu en position de service détaché.
Chevalier (R.-E.-L.) (vacance), maintenu en position de service détaché.
Guilleminet (J.-A.-J.), en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'air Renaud (L.-G.), promu.
Fleury (R.-M.), en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'air Chalandon (M.-L.-G.), promu.
George (L.), en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'air Sebenne (G.-L.-R.), promu.
Duru (L.-A.-R.) (vacance).
Benichou (J.-A.) (vacance).
Forestier (J.-E.) (vacance).

Au grade d'ingénieur principal de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. les ingénieurs de 1re classe de l'air:

Herry (J.-G.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Guilleminet (J.-A.-J.), promu.
Theron (J.-L.-C.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Fleury (R.-M.), promu.
Goulias (R.-P.-E.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air George (L.), promu.
Bousquet (G.-J.-L.-M.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Duru (L.-A.-R.), promu.
Seguin (J.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Benichou (J.-A.), promu.
Malifaud (R.-J.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Forestier (J.-E.), promu.
Guyard (H.-G.) (vacance).
Selles (G.-A.-F.) (vacance).

Au grade d'ingénieur de 1re classe de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. les ingénieurs de 2e classe de l'air:

De l'Estoile (H.-A.-M.-H.) (tour choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Herry (J.-G.), promu.
Nelson (P.-Ph.) (tour ancienneté choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Theron (J.-L.-C.), promu.
Lachaume (P.-F.-J.) (tour choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Goulias (R.-P.-E.), promu.
Guibe (G.-J.-M.) (tour ancienneté choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Bousquet (G.-J.-L.-M.), promu.
Durollet (A.-R.-L.) (tour choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Seguin (J.), promu.
Bouvet (J.-M.) (tour ancienneté choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Malifaud (R.-J.), promu.
Jolly (M.-L.-F.) (tour choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Guyard (H.-G.), promu.
Joffre (B.-J.-J.) (tour ancienneté choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Selles (G.-A.-F.), promu.
Monpetit (M.-M.-C.-Ch.) (tour choix) (vacance).
Chiquet (P.-M.-G.-M.) (tour ancienneté choix) (vacance).

Décret du 2 mars 1956 portant promotions dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Par décret en date du 2 mars 1956, sont promus dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air:

Au grade d'ingénieur en chef des travaux de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. l'ingénieur principal des travaux de l'air Audouin (P.-R.) (vacance).

Au grade d'ingénieur principal des travaux de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. les ingénieurs de 1re classe des travaux de l'air:

Barthe (R.-G.) (vacance), maintenu en position de service détaché.
Maillard (E.-J.), en remplacement de M. l'ingénieur principal des travaux de l'air Audouin (P.-R.), promu.
Guillaud (G.) (vacance).
Prudhomme (G.-R.-E.) (vacance).
Coupet (J.) (vacance).

Décret du 2 mars 1956 portant acceptation de démission d'un ingénieur militaire des travaux de l'air et sa nomination dans le corps des ingénieurs militaires de réserve des travaux de l'air.

Par décret en date du 2 mars 1956, M. l'ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air Goniche (Maurice-Robert), en congé sans solde interrupteur de l'ancienneté, est réintégré dans les cadres à compter du 16 février 1956 avec prise de rang du 1er janvier 1956.

L'offre de démission de son grade de l'armée active présentée par M. l'ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air Goniche (Maurice-Robert) est acceptée à compter du 16 février 1956.

M. Goniche est nommé, à compter du 16 février 1956, dans le corps des ingénieurs militaires de réserve des travaux de l'air, au grade d'ingénieur militaire de 1re classe, avec prise de rang du 1er janvier 1956.

Décret du 2 mars 1956 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air de sous-officiers inscrits au tableau d'avancement des réserves de l'année 1955.

Par décret en date du 2 mars 1956, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-officiers dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement des réserves de l'année 1955:

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre navigant.

A. — *Personnels titulaires d'un contrat d'engagement spécial d'entraînement volontaire dans les réserves.*

(Rang du 1er juillet 1955.)

Les sergents-chefs:

Anton (Eugène), C. A. 2/155.
Eichelbrenner (Claude-Adolphe), 8e E. C.
Le Pallec (Joseph-Marie-Désiré), C. A. 2/110.

(Rang du 1er janvier 1956.)

Les sergents-chefs:

Besson (Raymond-Robert), C. A. 2/110.
Defendini (Ange), B. A. 1/701.
Hisler (Alain-Paul-Ernest), C. A. 2/110.

B. — *Personnels des réserves.*

(Rang du 1er juillet 1955.)

MM. les aspirants:

Chivot (Jean-Raoul), C. M. 222.
Broissand (Robert), C. M. 222.
Petitpoisson (Georges), C. M. 221.
Decrop (Louis-Lucien), C. M. 226.
Bonnefous (Francis-René-Joseph), C. M. 226.
Gisbert (Julien-Louis), C. M. 225.
Boulet (Etienne-Julien), C. M. 224.

Les adjudants-chefs:

Reinaud (Paul-Jean-Emmanuel), B. A. 1/191.
Thiebaut (Ernest-Gaston), C. M. 222.

Les adjudants:

Descousis (Jean-Marius-Louis), C. M. 226.
Bertin (Jacques), C. M. 226.

(Rang du 1er janvier 1956.)

L'adjudant:

Delas (Yves-Jean), C. M. 223.

Les sergents-chefs:

Meriac (Melycher-Mathias), C. M. 225.
Faivre (Guy-Henri), C. M. 228.
Caillat (Gérard-René), C. M. 225.
Mulliez (Emile-Louis-Joseph), C. M. 222.
Lefevre (René-Pierre-Louis-Frédéric), C. M. 225.
Vignola (Jacques-Robert), C. M. 227.
Daveau (Hubert-Maurice), C. M. 223.

Le sergent:

Darmon (Robert-Nicolas-François), C. M. 224.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

(Rang du 1er janvier 1955.)

M. l'aspirant:

Riffard (Claude-Edmond), C. M. 222.

(Rang du 1er juillet 1955.)

MM. les aspirants:

Crochet-Damais (René-Pierre-Félix), C. M. 222.
Jaine (Robert-François-André), C. M. 224.
Schmelck (Robert-Marie-Jean-Pierre), C. M. 222.
Brugiroux (Paul-Auguste), C. M. 221.
Hours (Denis), C. M. 221.
Hordelalay (Régis-Gérard), C. M. 222.
Reiss (Henri), C. M. 224.
Vial (Victor-Marie), C. M. 221.
Plaignaud (Jacques-Louis-Edouard), C. M. 222.
Cardot (André-Pierre-Marie), C. M. 221.
Hottin (Gabriel-Louis-Edouard), C. M. 225.

(Rang du 1er janvier 1956.)

MM. les aspirants:

Peyrou-Lauga (Roger), C. M. 223.
Brochet (Patrick-Marcel), C. M. 222.
Courquin (Jean), C. M. 221.

Les adjudants-chefs:

Gueritte (Maurice-Constant-Alfred), C. M. 222.
Maizier (Charles), C. M. 224.

L'adjudant:

Fabiani (Pierre-Henri-César), C. M. 225.

Les sergents-chefs:

Lazzarini (Oscar-Louis-Joseph), C. M. 221.
Ambrosini (Gabriel-Robert-Jacques), C. M. 224.

Le sergent:

Genie (Joseph-Marie-Jean-Jacques), C. M. 224.

III. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE RÉSERVE DE L'AIR

A. — *Personnels titulaires d'un contrat d'engagement spécial d'entraînement volontaire dans les réserves.*

(Rang du 1er juillet 1955.)

Les adjudants-chefs:

Daubard (Charles), B. A. 1/102.
Pudal (André-Edmond), E. T. 802.

(Rang du 1er janvier 1956.)

L'adjudant-chef:

Maire (Paul-Gabriel-Isidore), B. A. 1/151.

B. — *Personnels des réserves.*

(Rang du 1er juillet 1955.)

MM. les aspirants:

Bonijol (Alfred-Louis), C. M. 222
Dufourq (Roger), C. M. 222.
Boudet (Roger-François-Eugène), C. M. 228.
Caille (Marcel-Joannès), C. M. 222.
Delsol (Antoine-Raymond-Jacques), C. M. 224.
Blancheteau (Jean-Georges-Félix), C. M. 222.
Santini-Olivesi (Pierre-Martin-Jules), C. M. 224.

Les adjudants-chefs:

Lesueur (Marcel-Gabin), C. M. 224.
Riegert (René-Georges), C. M. 221.
Mucci (Joseph-François), C. M. 223.
Richez (Charles-Ernest), C. M. 222.
Sézannes (Robert), C. M. 225.

(Rang du 1er janvier 1956.)

Les adjudants-chefs:

Berlou (Georges-Gaston-Marius), C. M. 223.
Claude (Roger-Léon), C. M. 221.
Chevalier (Cyrille-Augustin), C. M. 221.
Sellier (Robert-Michel), C. M. 228.
Rancier (Jules-René), C. M. 223.
Duvaut (Camille-Albert), B. A. O. M. 1/170.
Delaire (Robert-Léon), C. M. 221.
Bois (Lucien-Constant), C. M. 221.

Les adjudants:

Blanc (René-Louis), C. M. 224.
Quique (Paul-Michel-André), C. M. 222.
Lapeyre (Jean), C. M. 224.

Le sergent:

Cagan (Jacques-Jacob), C. M. 222.

IV. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

(Rang du 1er juillet 1955.)

M. l'aspirant Cadenat (Gilbert-Mary-Léon-Victor), C. M. 221.

(Rang du 1er janvier 1956.)

L'adjudant-chef Pallier (Bernard-René), C. M. 222.

Décret du 3 mars 1956 portant création d'un polygone exceptionnel dans la première zone de servitudes des ouvrages du Lièvre, commune d'Odomez (Nord).

Par décret en date du 3 mars 1956, est constituée en polygone exceptionnel la partie de la première zone de servitudes des ouvrages du Lièvre, Est et Ouest (Nord).

Dans l'étendue de ce polygone, sont autorisées les constructions en dur moyennant soumission de démolir dans les conditions prescrites par l'article 8 du décret du 10 août 1853.

Le polygone dont il s'agit, de onze mètres cinquante de longueur sur huit mètres de largeur, est destiné à permettre la reconstruction d'un immeuble qui aura une hauteur de cinq mètres cinquante par rapport au sol avoisinant.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 25 février 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 408.645.194 F, applicable à l'article 6: « Participation de la France à diverses dépenses » du chapitre 55-81: « Infrastructure interalliée - Travaux » de la section commune du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'année 1956.

Par arrêté interministériel en date du 25 février 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, une autorisation de programme et un crédit de payement d'un montant de 72 millions de francs applicables au chapitre 54-91: « Construction de logements militaires » de la section commune du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'année 1956.

Par arrêté interministériel en date du 25 février 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, une autorisation de programme et un crédit de payement d'un montant de 210 millions de francs, applicables au chapitre 54-91: « Construction de logements militaires » de la section commune du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'année 1956.

Par arrêté interministériel en date du 25 février 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant de 714.853.433 F applicables au chapitre 53-72: « Matériel de série de l'armée de l'air » de la section Air du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1956.

Par arrêté interministériel en date du 27 février 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement de 321.994.960 F applicable au chapitre 53-71: « Fabrication d'armement » de la section Guerre du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1956.

Transfert de crédits.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 9 de la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale);

Vu l'article 7 de la loi n° 55-1043 du 6 août 1955 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1955 et ratification de décrets;

Vu la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour les exercices 1955 et 1956;

Vu le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 constatant le montant des crédits reconduits à l'exercice 1956 (services civils),

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les autorisations de programme et les crédits de payement ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées (section Marine), au titre de l'exercice 1956, par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, une autorisation de programme de 605 millions de francs et des crédits de payement de 1.705.950.000 F sont définitivement annulés conformément à l'état A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières (secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme. — II: Aviation civile et commerciale) sur l'exercice 1956, en addition aux autorisations de programme et aux crédits de payement ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 et par des textes spéciaux, une autorisation de programme de 605 millions de francs et des crédits de payement de 1.705.950.000 F répartis par service et par chapitre conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières rendra compte des autorisations de programme et des crédits de payement ainsi transférés dans les mêmes conditions que pour ceux de son propre budget.

Art. 4. — Le directeur des services financiers et des programmes au ministère de la défense nationale et des forces armées et le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1956.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services financiers et des programmes,
CAMILLE LABÉ.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Etat A. — *Autorisations de programme et crédits de payement annulés sur l'exercice 1956 au budget de la défense nationale et des forces armées (section Marine).*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme annulées.	CRÉDITS de payement annulés.
	Défense nationale.		
	SECTION MARINE		
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
	4e partie. — *Matériel et fonctionnement des armes et services.*		
34-92	Logements. — Cantonnements. — Loyers	»	17.900
	5e partie. — *Travaux d'entretien.*		
35-91	Entretien des immeubles et du domaine militaire	»	303.050
	Total pour le titre III	»	320.950
	TITRE V. — EQUIPEMENT		
	4e partie. — *Infrastructure.*		
54-61	Aéronautique navale. — Bases	555.000	1.293.699
54-62	Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	50.000	91.301
	Totaux pour le titre V	605.000	1.385.000
	Totaux pour l'état A	605.000	1.705.950

Etat B. — *Autorisations de programme et crédits de payement ouverts sur l'exercice 1956 au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (II: Aviation civile et commerciale).*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉ DES CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme accordées.	CRÉDITS de payement ouverts.
	Travaux publics, transports et tourisme.		
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE		
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
34-94	Loyers et indemnités de réquisition. — Payements pour le compte d'autres départements ministériels	»	17.900
	5e partie. — Travaux d'entretien.		
35-62	Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	»	303.050
	Total pour le titre III	»	320.950
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT		
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.		
53-92	Travaux et installations effectués dans la métropole pour le compte d'autres départements ministériels (acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre, étude et surveillance)	445.000	710.000
	8e partie. — Investissements hors de la métropole.		
58-92	Travaux et installations effectués hors métropole pour le compte d'autres départements ministériels (acquisitions immobilières, travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance)	160.000	675.000
	Totaux pour le titre V	605.000	1.385.000
	Totaux pour l'état B	605.000	1.705.950

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale), et notamment son article 9;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1955 (n° 55-722 du 27 mai 1955);

Vu la loi n° 54-1312 du 31 décembre 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour l'exercice 1955 (II: Aviation civile et commerciale);

Vu la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour les exercices 1955 et 1956,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les autorisations de programme accordées et les crédits de payement ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, sont définitivement annulés une autorisation de programme et un crédit de payement d'un montant de 32 millions de francs, sur le chapitre 54-61: « Bases. — Travaux et installations » de la section Air, pour l'exercice 1955.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières (travaux publics, transports et tourisme - II: Aviation civile et commerciale) pour l'exercice 1955, en addition aux crédits de payement ouverts par la loi n° 55-1044 du 6 avril 1955 et par des textes spéciaux, un crédit de payement d'un montant de 32 millions de francs, réparti par service et par chapitre conformément à l'état annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières (travaux publics, transports et tourisme) rendra compte de l'emploi des crédits ainsi transférés dans les mêmes conditions que pour ceux de son propre budget.

Art. 4. — Le directeur des services financiers et des programmes au ministère de la défense nationale et des forces armées et le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 février 1956.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services financiers et des programmes,
CAMILLE LADÉ.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Tableau des crédits ouverts sur l'exercice 1955 au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (II: Aviation civile et commerciale).

CHAPITRES	SERVICE	MONTANT des crédits ouverts.
		Francs.
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.	
31-61	Bases aériennes. — Rémunérations principales	22.900.000
31-62	Bases aériennes. — Indemnités et allocations diverses	2.090.000
31-92	Indemnités résidentielles	4.780.000
	3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	2.230.000
	Total	32.000.000

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 27 de la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952 portant ouverture de crédits provisionnels applicables au mois de janvier 1953 et autorisation de percevoir les impôts pour l'exercice 1953;

Vu la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour les exercices 1955 et 1956,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits de payement ouverts pour l'exercice 1956 au ministre de la défense nationale et des forces armées (section Marine) par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 8.559 millions de francs est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

Chap. 53-71. — Constructions neuves de la flotte	7.434.000.000 F.
Chap. 53-72. — Munitions	1.125.000.000
Total	8.559.000.000 F.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, sur l'exercice 1956, au titre de la section Marine et en addition aux crédits ouverts par la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 8.559 millions de francs, applicables aux chapitres ci-après:

Chap. 31-33. — Constructions et armes navales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers	6.000.000.000 F.
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires	1.100.000.000
Chap. 34-71. — Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales.	1.459.000.000
Total	8.559.000.000 F.

Art. 3. — Le directeur des services financiers et des programmes au ministère de la défense nationale et des forces armées et le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 février 1956.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services financiers et des programmes,
CAMILLE LABÉ.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
Pour le secrétaire d'Etat à la marine et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN ESCANDE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Administration centrale.

Par arrêté du 28 février 1956, M. Maldant (Charles), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la défense nationale et des forces armées (guerre), est placé en position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour une nouvelle période allant du 2 octobre 1953 au 29 février 1956 inclus.

Par arrêté du 28 février 1956, M. Jessel (Jacques), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de la défense nationale et des forces armées (guerre), est détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 1955, en qualité de chancelier adjoint, 2e échelon.

Services extérieurs des forces armées (terre).

Par arrêté du 9 février 1956, les secrétaires administratifs stagiaires ci-après désignés sont titularisés dans leur emploi à la date figurant en regard de leur nom:

1re région militaire.

Mme Buchsenschutz, née Schwaar (Lucy), 15 octobre 1955.

4e région militaire.

M. Rabillier (Henri-Emmanuel-Pierre), 14 septembre 1955.

6e région militaire.

M. Masson (Pierre-Auguste), 23 juillet 1955.

8e région militaire.

M. Thevenet (Amédée-Pétrus), 20 novembre 1955.
M. Vachier (Louis-Charles), 1er octobre 1955.

Techniciens d'études et de fabrications (marine).

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 24 février 1956:

1° Sont nommés dans le corps des techniciens civils d'études et de fabrications du service des travaux maritimes, pour compter du 1er mars 1956:

10e tour (concours). M. Grandné (Fernand) (spécialité: travaux maritimes).
1er tour (écoles). Nomination déjà faite.
2e tour (concours). M. Morillon (Louis) (spécialité: travaux maritimes).
3e tour (choix). M. Guquet (Auguste), ouvrier à la direction des travaux maritimes de Brest (spécialité: travaux maritimes).
4e tour (concours). M. Gagliolo (Raymond) (spécialité: travaux maritimes).
5e tour (écoles). Nomination déjà faite.
6e tour (concours). M. Morvan (Yves) (spécialité: travaux maritimes).
7e tour (choix). M. Etien (Marcel), ouvrier à la direction des travaux maritimes de Toulon (spécialité: travaux maritimes).

2° M. Grandné (Fernand), recruté au concours, est nommé technicien stagiaire.

MM. Morillon (Louis), Gagliolo (Raymond) et Morvan (Yves), recrutés au concours mais qui possèdent plus de vingt-quatre mois de pratique professionnelle dans les arsenaux de la marine, sont dispensés du stage et nommés techniciens du 1er échelon.

MM. Guquet (Auguste) et Etien (Marcel), recrutés au choix, sont nommés techniciens du 1er échelon.

Tableau d'avancement des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) pour l'année 1955.

Par arrêté du 16 février 1956, les administrateurs civils dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de classe, valable pour l'année 1955, dans l'ordre ci-après:

Administrateurs civils de classe exceptionnelle.

1 MM. Saunier, administrateur de 1re classe, 3e échelon;
2 Berrier, administrateur de 1re classe, 3e échelon (détaché),
déjà inscrits au tableau de 1954.
3 Dubreuil, administrateur de 1re classe, 3e échelon (détaché),
4 Bouzou, administrateur de 1re classe, 3e échelon, sous-directeur.
5 Ragenard, administrateur de 1re classe, 3e échelon.

Administrateurs civils de 1re classe.

1 MM. Ballereau, administrateur de 2e classe, 7e échelon;
2 Callec, administrateur de 2e classe, 7e échelon;
3 Darriulat, administrateur de 2e classe, 7e échelon (détaché);
4 Cru, administrateur de 2e classe, 7e échelon;
5 Picard, administrateur de 2e classe, 7e échelon;
6 Mlle Charron, administrateur de 2e classe, 7e échelon;
7 M. Favre, administrateur de 2e classe, 7e échelon,
déjà inscrits au tableau de 1954.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux affaires économiques en fonction auprès du gouvernement général de l'Algérie.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'article 22 de la loi précitée, modifié par le décret du 5 novembre 1948, et notamment ses articles 4 et 24;

Vu le décret n° 47-1427 du 1er août 1947 portant fixation des effectifs des administrateurs civils en fonctions à l'administration centrale du gouvernement général;

Vu le décret n° 47-2314 du 9 décembre 1947 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des administrateurs civils du ministère des finances et des affaires économiques, secrétariat d'Etat aux affaires économiques, mis à la disposition du gouvernement général;

Vu l'arrêté ministériel du 25 août 1950 portant création d'une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des administrateurs civils du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, mis à la disposition de l'administration centrale du gouvernement général de l'Algérie;

Vu le décret n° 55-1180 du 17 novembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut des administrateurs civils,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté en date du 25 août 1950 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« La composition de cette commission administrative paritaire locale est fixée comme suit:

CLASSES	REPRÉSENTANTS de l'administration.		REPRÉSENTANTS du personnel.	
	Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
Administrateurs civils:				
Classe exceptionnelle	3	3	1	1
1re classe			1	1
2e classe			1	1

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 2 mars 1956.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Commission centrale de classement chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac de 1re classe.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 28 novembre 1873 instituant une commission chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac, modifié par les décrets des 8 novembre 1943, 13 janvier et 31 décembre 1947;

Sur le rapport du chef du service des affaires générales et de l'action sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés, pour l'année 1956, membres de la commission centrale de classement chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac de 1re classe:

M. Selignan, conseiller d'Etat, président.
M. Gabelle, député à l'Assemblée nationale.
M. Panier, député à l'Assemblée nationale.
M. Chapalain, sénateur, membre du Conseil de la République.
Le directeur du cabinet du ministre des affaires économiques et financières et le directeur du cabinet du secrétaire d'Etat au budget ou leurs représentants.
M. Sauvel, conseiller d'Etat.
M. Blot, directeur général des impôts, ou ses représentants.
M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, ou son représentant.

Art. 2. — M. Marcus, administrateur civil au service des affaires générales et de l'action sociale, est chargé des fonctions de secrétaire de la commission.

Art. 3. — M. Baudis, administrateur civil au service des affaires générales et de l'action sociale, est chargé des fonctions de rapporteur de la commission.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 31 janvier 1911 instituant une commission chargée d'établir les listes de candidatures aux recettes buralistes de 1re classe, modifié par les décrets des 8 novembre 1943, 13 janvier et 31 décembre 1947;

Vu l'article 6 du décret du 5 juin 1937 portant réforme du statut des receveurs buralistes, modifié par le décret du 21 juin 1938;

Sur le rapport du chef du service des affaires générales et de l'action sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés, pour l'année 1956, membres de la commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe:

M. George, conseiller maître à la cour des comptes, président.
M. Darou, député à l'Assemblée nationale.
M. Panier, député à l'Assemblée nationale.
M. Auberger, sénateur, membre du Conseil de la République.
Le directeur du cabinet du ministre des affaires économiques et financières et le directeur du cabinet du secrétaire d'Etat au budget ou leurs représentants.
M. Ettori, conseiller d'Etat.
M. Blot, directeur général des impôts, ou ses représentants.
M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, ou son représentant.

Art. 2. — M. Marcus, administrateur civil au service des affaires générales et de l'action sociale, est chargé des fonctions de secrétaire de la commission.

Art. 3. — M. Baudis, administrateur civil au service des affaires générales et de l'action sociale, est chargé des fonctions de rapporteur de la commission.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 29 février 1956, Mlle Grandvilliers (Cécile), secrétaire d'administration principal de 3e échelon à l'administration centrale des finances (direction de la comptabilité publique), est admise, sur sa demande, à compter du 1er mars 1956, à faire valoir ses droits à la retraite par application des dispositions de l'article L. 4 (§ 1er), du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Chapelle (Gaston), secrétaire d'administration de classe exceptionnelle à l'administration centrale des finances (direction de la dette publique), est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 2 mars 1956, par application des dispositions de l'article 1er du décret du 9 août 1953 et du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Par arrêté du 1er mars 1956:

Sont, à compter du 1er juillet 1955, maintenus en service détaché pour une nouvelle période maximum de cinq ans auprès du ministère de la reconstruction et du logement, dans les fonctions ci-après désignées, les aides-commis de 3e échelon à l'administration centrale des finances dont les noms suivent:

Service départemental de l'Aisne.

Mlle Dupont (Denise), commis.
M. Lalucque (Luc), commis.

Service départemental des Ardennes.

M. Malherbe (André), sous-chef de section.
Mlle Vasseur (Madeleine), commis.

Service départemental de Meurthe-et-Moselle.

M. Claude (André), sous-chef de section.

Service départemental de la Meuse.

Mlle Hautcolas (Marguerite), vérificateur.
M. Zamallon (Denis), sous-chef de section.

Service départemental du Nord.

MM. Bollaert (Jean), chef adjoint des services départementaux.
Crepin (Albert), vérificateur.
Mme Dargon (Yvonne), commis.
Mlles Guérin (Yvonne), commis.
Léger (Suzanne), commis.
M. Legrain (François), rédacteur.
Mme Lejeune (Yvonne), commis.
Mlles Leroy (Alice), commis.
Mascart (Germaine), commis.
M. Meurillon (Alfred), commis.
Mme Pins (Raymonde), commis.
Mlle Soudoyez (Marcelle), sous-chef de section.
Mme Vanstaevel (Valentine), commis.

Service départemental de l'Oise.

M. Antoine (Arnold), contrôleur.
M. Weitzel (Emile), vérificateur.

Service départemental du Pas-de-Calais.

MM. Barbier (Léonce), sous-chef de section.
Biguet (Paul), contrôleur.
Boutemy (Jean), vérificateur.
Caron (Eugène), vérificateur.
Desain (Jean), contrôleur.
Ferre (René), chef de section.
MM. Hequet (Armand), vérificateur.
Lefelle (Eugène), commis.
Mme Legrand (Aurélie), vérificateur.
Mlle Letocart (Magdeleine), commis.

Service départemental du Bas-Rhin.

Mme Koelblen, née Garneret (Albertine), vérificateur.

Service départemental de la Somme.

MM. Chamu (Noël), commis.
Bocourt (Albert), rédacteur.
Cornaille (Adolphe), commis.
Degez (Robert), vérificateur.
Dumege (Germain), sous-chef de section.
M. Lejeune (Maurice), vérificateur.
Mlle Lemaire (Marie), commis.
M. Lognon (Georges), commis.
Mme Lotie (Marie-Louise), commis.
MM. Merlin (Emile), vérificateur.
Wydau (Louis), commis.

Mle Minnaert (Louise), aide-commis de 3e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et du logement, en vue d'exercer les fonctions de commis au service départemental du Nord, est, à compter du 16 novembre 1955, maintenue dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

M. Petitprêtre (Lucien), aide-commis de 3e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et du logement, en vue d'exercer les fonctions de sous-chef de section au service départemental de la Meuse, est maintenu dans cette position pour la période du 1er juillet au 19 octobre 1955.

M. Fabulet (Léon), aide-commis de 3e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et du logement, en vue d'exercer les fonctions de sous-chef de section au service départemental du Haut-Rhin, est maintenu dans cette position pour la période du 1er juillet au 30 septembre 1955.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté en date du 20 février 1956:

M. Allegre (Jean), administrateur civil de 1re classe (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est reclassé dans les conditions ci-dessous indiquées, compte tenu de la majoration d'ancienneté de 1 an 11 mois et 24 jours qui lui a été accordée, à compter du 21 juillet 1952, en application des dispositions de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 et des textes subséquents:

Au 2e échelon de la 1re classe à compter du 7 janvier 1953.
Au 3e échelon de la 1re classe à compter du 7 janvier 1955.

M. Henniquau (Emile), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est reclassé au 2e échelon de son grade à compter du 13 mars 1954, compte tenu de la majoration d'ancienneté de 7 mois et 16 jours qui lui a été accordée, à compter du 21 juillet 1952, en application des dispositions de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 et des textes subséquents.

Contributions directes et cadastre.

Par arrêté en date du 1er mars 1956, Mme Bouvier (Julienne), commis de 7e échelon des contributions directes, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), a été maintenue dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er mai 1955, en vue d'exercer des fonctions aux services administratifs liquidateurs du haut commissariat de la République française en Allemagne.

Par arrêté en date du 1er mars 1956, MM. Ruslan (Pierre), inspecteur hors classe, et Brossard (Jean), inspecteur de 1re classe des contributions directes, en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour servir en Afrique équatoriale française, ont été maintenus dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 16 octobre 1955.

Direction générale des impôts.

Par arrêté du 27 février 1956, ont été, suivant leur ordre de classement à l'examen professionnel de fin de stage, nommés inspecteurs adjoints des services extérieurs de la direction générale des impôts, avec effet du 1er novembre 1955, et titularisés dans ce grade à la même date, les inspecteurs-élèves des services extérieurs de la direction générale des impôts dont les noms suivent:

MM.
Psalmon (Charles-Maurice).
Duquenois (Jean-Pierre-Louis-Alexandre).
Manteaux (Paul-Edmond-Lucien).
Guerie (André-Paul-Maurice).
Laurent (Marcel-Edouard-Camille).
Vret (Guy-André-Marcel).
Longuechaud (Adrien-Marcel).
Piau (Jean-Claude-Jacques).
Abautret (Jean).
Latour (Jean-Simon-Paul).
Busnel (Joseph-Robert).
Le Roux (Jean-Yves).
Riou (Bernard-Jean).
Roc (Noël-Louis-Henri).
Guillot (André-René).
Reffay (Paul-Marcel).
Schwartz (Pierre-Joseph).
Norture (Jacques-Léon-Alphonse).
Auburtin (Lucien-Fernand-Joseph).
Clarysse (André-Adrien-Etienne).
Fayolle (Jean-Joseph).
Laplaige (Robert-Germain).
Mme Recan, née Naudet (Jeannine-Marie).
Bouvret (Bernard-Lucien-Armand).
Gilardi (Jean-Joseph).
Mlle Durand (Odette-Jeannine-Claudette).
Palou (Pierre-Jean-Lucien).
Elias (Michel-Ernest-Benjamin).
Giraud-Jacqueme (Roger-Auguste-Pierre).
Abadie (Gilbert-Guy-Jean-Marie).
Bremond (René-Claude).
Mme Dangin, née Legac (Liliane-Louise).
Tuarou dit Gazaux (Henri-Joseph-Gabriel).
Bobée (Jean-Henri-Paul).
Drouallière (Jean-Victor-Joseph).
Souriau (Jean-Stéphane).
Duchemin (Michel-Charles-Louis).
Grandcoing (Raymond).
Durand (Georges-Louis).
Bellet (Robert-Léon-Eugène).
Jacques-Sermet (Iribert-François-Louis).
Rancurel (Jean-Henri)
Molin (Robert-Paul).
Favre (René-Marcel-Eugène).
Combe (Jean-Marcel).
Fellin (Bernard-Aimé).
Bernhard (René-Célestin).
Beauville (Georges-Joseph).
Mlle Hays (Marthe-Marie-Thérèse).
Mme Tourlier, née Guegen (Michèle-Françoise-Julia).
Bertrand (Guy-Maxime-André).
Tamisier (Jean-Louis-Michel).
Jaillot (Jean-Albert).
Camilleri (Fernand-Antoine-Joseph).
Fleck (Irénée-Mary).
Anno (François-Marie).
Mercier (Antoine-Jean-Marie).
Rouchon (Maurice-Jean).
Ricart (Robert-Jean-Louis).
Desgranges (Jean-Louis-François).
Vandaele (Pierre-Paul-Charles).
Gaonac'h (Jean-René).
Constant (Serge-Lucien).
Faivre (Marcel-Fernand).
Jolly (Gérard-Denis).
Ferreol (Jacques).
Jenouvrier (Francis-Raymond).
Robin (Pierre-Georges).
Loustalot-Barbe (Pierre-Joseph-Pascal).
Perrin (Marcel-Gabriel).
Costiou (Francis-Yves-Marie).
Mme Mounet, née T'Sas (Simone).
Ropion (Louis).
Merle (Pierre-Hébert-Louis).
Delignat (Jean-Claude).
Delorme (Robert).
Mlle Verrier (Ginette-Jeanne-Andrée).
Lalumière (Gustave-Pierre).
Sylvestre (Michel).
Kerfriden (Louis-Joseph).
Louis (Pierre-Yves-Henry).
Mlle Le Naoures (Marie-Françoise).
Lizon (Marcel-Edouard).
Lambert (Georges-Maxime-Gonzague).
Morrier (Claudius).
Mme Le Lay, née Selaries (Anne-Marie).
Mme Riondy, née Chauvet (Yvonne).
Castillon (Jeanny-François-Maxime).
Reynaud (Albert-Jean-André).
Desvaux (Michel-Charles-Paul).
Mlle Desmarais (Janine-Marcelle).
Lhermitte (André-Elie).
Peglion (Laurent-Pierre-Marius).
Chat (Jean-Roger).
Boudot (Henry-Jean).
Cerede (François-Albert-Maurice).
Mme Malaterre, née Balasc (Renée-Georgette).
Dumas (Roger-Claude-Marius).
Sommaire (Guy-Claude-Auguste).
Collin (Jean-Louis-Paul).
Cazaux (Joseph).
Minvielle-Debat (Henri-Jean-Christian).
Armingaud (Robert-Raoul-Louis).
Gentelet (Maurice-Louis-Gabriel).
Gilhardi (Pierre-Gabriel-Marie).
Mialot (Robert).
Brellier (Alphonse-Joseph-Félix).
Lacour (Michel).
Nihous (Claude-Henri-Edouard).
Pinochet (Jacques-Henri-Armand).
Roux (Henri-Jean-Maurice).
Mme Hourcade, née Moreau (Roberte-Fernande-Thérèse).
Lefèvre (Roger-Jacques).
Armand (Michel-Jacques).
Mlle Paget (Michèle-Jacqueline).
Normand (Jean-René-Léon).
Lafleur (Maurice).
Logeais (Jacques-Yves).
Grandjean (Bernard-Joseph-Marie).
Bentejac (Michel).
Le Dily (Yvon-Paul-Henri).
Faure (Albert).
Chaye (Bernard-Jean-Pierre).
Brussier (Henri-Jean).
Casamayou (Gérard-Emile-Joseph).
Leguem (Jacky-Claude).
Duvos (Jean-Albert-Maurice).
Berdeu (Bernard-Pierre).
Escleines (René).
Darre (Jacques-Louis).
Mousse (Jean-Alphonse).
Richard (Jacques-Louis).
Buchart (Jean-Alfred).
Billot (Jean-Pierre-René).
Bret (Michel-Léon-Elie).
Mazeas (André-Laurent-François).

Deiss (Ernest-Marie-Joseph).
Mlle Sauve (Mireille-Marcelle-Augusta).
Gauthe (Jacques-Georges).
Glemot (Yves-Paul-Marie).
Tronel-Peyroz (Georges-Joseph-Emmanuel).
Roux (Georges-Louis).
Cornard (Pierre).
Devie (André).
Verneret (Pierre-Michel-François).
Thirard (Paul-Louis).
Lestienne (Michel).
Bouissiere (Yves-Jean-Marie).
Fabre (André-Honoré-Prosper).
Miege (André-Joseph-Pierre).
Hourcade (Auguste-Valentin).
Meston (Michel-Yves).
Loudes (Jean-Pierre).
Mme Gilardi, née Avit (Lucienne-Marguerite).
Mlle Firdion (Micheline-Monique-Marie).
Robert (Pierre-Joseph-Camille).
Clerc (Jacques-Pierre).
Mone (Jean-Roger-Bonaventure).
Bosc (Jean-Pierre).
Molinier (Jacques).
Mlle Pimpinella (Odette-Marie-Thérèse-Madeleine).
Bosc (Jean-Maurice).
Garez (Philippe-Michel-Marie).
Bastide (Roger-Lucien).
Jolyon (Etienne-Paul).
Renard (Daniel-Jacques).
Mlle Busata (Claude-Simone).
Mine (Pierre-Victor).
Jullien (Raymond-Clément-Adéodat).
Sauvage (Roger-Joseph).
Mme Moraines, née Douay (Mireille).
Boivin (Camille-Ernest-Emile).
Guillaumin (Jean-Maurice).
Hertert (Guy-Armand-Mathias).
Cazabat (Gilbert-André).
Gauthier (Guy-Charles-Alphonse).
Le Nabasque (Pierre-Yves-Marie).
Cart-Tanneur (Raymond-Georges).
Pot (François-Louis).
Lebrun (Claude-Paul).
Dutertre (Guy).
Schumacher (Jacques-Jean).
Berquer (Claude-Paul-Louis-Albert).
Fevrier (Paul-Jean-Eugène).
Fevre (Charles-Jean-Marie).
Mme Le Corre, née Rayneau (Nicole).
Quentin (Maxime-François-Léon).
Chancel (Marcel-René).
Roucayrol (Roland-Edward-Jean).
Acerbi (Joseph-Jean-Jacques).
Suche (Jacques-Léopold-Francis).
Mme Bernagout, née Crivialle (Jannine-Maria).
Guerrini (Paul-Mathieu).
Bernard (Henri-Paul).
Perrot (Louis).
Jalabert (Lucien-Emile).
Barbier (Henri-Georges-Gérald).
Demougeot (Paul-Henri-Louis).
Mlle Delpech (Josette-Paulette).
Gault (Roger-Marius-Francis).
Trehin (Jean-Théophile).
Klein (Maurice-Georges-René).
Bayada (Marcel-Henri).
Ricci (Georges-Joseph-Michel).
Hochstrasser (Lucien-Guillaume).
Helfer (Jean-Louis).
Labourdette (Henry-Pierre).
Jolles (Hermann-Uszer-Scolen).
Desmarais (Jean-Daniel-Emile).
Ruon (Jean-Raymond-Henri).
Paulmier (Bernard).
Combes (René-Roger-Antoine).
Allio (René-Jean-Joseph).
Condamin (Guy).
Mlle Coumet (Marie-Louise).
Charlot (Serge-Albert-Joseph).
Mlle Marioge (Geneviève-Marie).
Colonge (Pierre-Simon).
Guillemin (Gilbert-Jean-René-Edmond).
Malige (Jean-Marius-Olivier).
Edery (Elie).
Degreve (André-Augustin-Fernand).
Mme Bataille, née Vivent (Geneviève-Marie).
Labat (Paul-Yves-Marie).
Brunengo (Charles-Eugène-François-Noël).
Zammit (Guy-Fernand).
Mlle Belaval (Jeanne-Georgette).
Dayde (Claude-Emile-Antoine).
Torregrosa (Claude-Antoine).
Deparis (Louis-Charles-Henri).
Giry (Pierre-André-Eugène).
Troisgros (Henri-Louis-Alfred).
Duval (Guy-Henri-Pierre).
Azais (Robert-Eugène).
Clairet (Raymond-André-Léonce).
Mlle Teyssandier (Simone).
Mme Azais, née Rouanet (Rose-Léontine-Louise).
Mlle Lefort (Micheline-Raymonde).
Tsouo (Roland-Jean).
Mathieu (Guy).
Martin (Germain-Robert).
Ramond (Philippe-Ferdinand-Eugène).
Ruault (Marcel-Georges).
Mlle Lefebvre (Janine-Madeleine-Laure).
Oberle (Jean-Pierre).
Cohen (André).
Escassut (Maurice-Henri-Louis).
Pasturel (Paul-Justin-Jacques).
Remy (Paul-Léon).
Vitaux (Jean-Charles-Paul).
Berland (Henri-Paul-Joseph).
Mme Janody, née Verzieux (Jacqueline-Paule).
Sainte-Marie (André-Gabriel-Alfred).
Zigmann (Rémy-Eugène-Henri).
Lebeaupin (Gilles-Louis-Auguste-Jean).
Vergnettes (René-Paul-Eugène).
Cloatre (Edouard-Pierre-Marie).
Balieu (Gérard-Juste).
Heim (Alfred-David).
Baumont (Bernard-Georges-Maxime).
Coda (Louis-Marius-Baptistin).
Le Greff (Marcel-Louis-Marie).
Olivari (Guy-Julien-Elie).
Badour (Serge).
Kauffmann (Raymond-Lucien).
Bourdery (Alain-Paul-Jean).
Jacques (René-Ferdinand).
Jiquel (Claude-Jean-Pierre).
Cohen (Paul-Ichoua).
Girard (Pierre-Edmond).
Reyne (Marcel-Rousseau-Marius).
Maribas (André-Charles).
Oziol (Maurice-Yves-Martial).
Vidal (Jean-Marie).
Couanne (Michel-Marie-Marcel).
Salard (Georges-Denis).
Rome (Pierre-Henri-Maurice).
Preciat (Jacques-Marcel).
Gernoux (Paul-Olivier).
Echavel (Louis-Victor-Maurice).
Binet (Gilbert-Jean).
Mme Gauthe, née Tiberi (Madeleine-Toussainte).
Blanc (Maurice-François-Fernand).
Legroux (Albert-Marcel).
Verges (Michel-Pierre-André).
Porthault (Charles-Léon-Gustave).
Mlle Morineau (Geneviève-Marthe).
Jeandel (Paul-François).
Bureau (Yves-Maurice-Eugène-Marie).
Siro-Lussagnet (Henri-Jean).
Versini (Jean).
Chevillard (Henri-Louis-Jean).
Lictard (Victor-Jean-Marie).
Rivail (Paul-Auguste-Pierre).
Mme Giraud-Jacqueme, née Vargioni (Marie-Antoinette).
Ravelet (Jean-Paul).
Quancard (Philippe-Pierre-Marcel-Jean-Marie).
Manteau (André-Michel-Camille-Jean-Marie).
Morin (Raymond-Lucien).
Durup (Jean).
Bertero (Jean-Claude).
Fredouille (Pierre-Alain-Emile).
Baradat (Paul).
Mouret (Claude-Henri-Yves).
Mulot (Jean-Gabriel).
Mlle Chauchoy (Liliane-Lucie-Mauricette).
Garriguet (Pierre-Marcel-Louis).
Renolleau (Guy-André-René).
Lavergne (Jean-Joseph-Marie).
Lemercier (Jacques-Olivier).
Gayan (Jean-Michel).
Faure (René).
Lachmann (Lucien-Joseph-François).
Suillerot (Jean-Paul-Marie).
Pujade (Pierre-Fernand-Léonce).
Calvez (Paul).
Bernard (Pierre-Julien-Paul).
Drouard (Paul-Henri-Louis).
Claz (Yves-Alexandre-Jean).
Pizzala (Roger-Louis-Jean).
Vinas (Michel-Bénito-François).
Martin (Raymond-Marcel).
Chabas (Christian-Adrien).
Poggi (Jean-Baptiste).
Graciette (Gilbert-Adolphe-Gaston).
Bellone (Joseph-Roger-Elie).
Bardet (Jacques).
Mlle Kraehn (Marie-Thérèse).
Armand (Claude-Gustave-Joseph).
Gibelin (Guy-Emile).
Huet (Pierre).
Crouzet (Michel-Paul).
Moretti (Paul-Louis).
Nicollet (Jonas).
Grange (Roger).
Baudot (Yvon-Edmond).
Guyon (Henri-Jean-Clovis).
Mazelin (François-Marie-Georges).
Masson (Yves-Raoul).
Mejat (André-Paul).
Amare (Robert-Félix-Joseph).
Delmas (Jean-Claude-Roger).
Mlle Jaillon (Denise-Marie).
Valette (Eugène-Vital-Jean-Marie).
Lepinay (Yves-Jean-Alphonse).
Raffray (Marcel-François).
Maillot (Gérard-Marie-Hubert-Daniel).
Choillot (Jean-Marie-Elie).
Cailliez (Victor-Alphonse-Albert).
Ciavaldini (Pierre-Yves).
Bouisse (Gilbert-Pierre-François).
Mille (Jean-René-Henri-Pierre).
Laberine (Robert).
De Volontat (Pierre-Henri-Marie-Jean).
Nouviale (André-Paul).
Place (Gabriel-Henri-Louis).
Matharan (Pierre-Jean-Dominique).
Saffon (Philippe-Cyprien).
Belvert (Claude-Henri-Joseph).
Sevoz (François-Jean-Joseph).
Collot (Robert-Marie-Joseph).
Mezy (Guy-François-Victor).
Bidel (Victor-Rolland).
Boudjakdji Sidahmed.
Mlle Marechal (Nicole-Paulette-Jeannine).
Recoules (Jean).
Gaulin (Michel-Kléber).
Renand (Jacques-Antoine-Rambert).
Coulange (Claude-Lucien).
Dumesnil (Guy-André-Fernand).
Peyraga (Marcel-Pierre).
Arbon (Paul-Germain-Henri).
Billmann (Pierre-Florent).
Paliffero (Maurice-René-Joseph).
Herault (Christian-Pierre).
Cayerie (Martin-Louis-Gervais).
Pruvot (Jean-Claude-Victor-Marie).
Berings (Raymond-Louis-Eric).
Lateulade (Pierre-Jean).
Martin (Max-Daniel-Louis).
Spartien (Gérard-Françoise).
Barrau (Robert).
Brisson (Michel-Marcel-Georges).
Basset (Pierre-Benoît-Jean).
Bergheau (Henri-Camille-Valentin).
Yameogo (Antoine-Wiougou).
Lamant (Pierre-Etienne).
Pecout (André-Pierre).
Balzan (Jacques).
Laubion (Jacques-Jean-Charles).
Pagola (Henri-Germain-Michel).
Galliot (Serge-Claude).
Mme Legee, née Truchet (Hélène-Yvonne-Camille).

Enquêtes économiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 février 1956:

Page 1484, 3e colonne, 56e ligne, au lieu de: « Meilhon (Henri-Aube) », lire: « Meilhon (Henri-Aude) »; 85e ligne, au lieu de: « Maillart (Joseph) », lire: « Maillard (Joseph) ».

Page 1485, 2e colonne, 68e et 69 ligne, au lieu de: « Lagorsse (Jean), Nord, rang du 1er mai 1951 », lire: « Lagorsse (Jean), Nord, rang du 1er juin 1951 »; 3e colonne, 7e ligne, au lieu de: « Baralp (Jean) », lire: « Caralp (Jean) ».

Page 1486, 1re colonne, 7e ligne, au lieu de: « Cesara (Auguste) », lire: « César (Auguste) »; 29e ligne, au lieu de: « Giacometti (J.-M.) », lire: « Giacometti (J.-B.) »; 2e colonne, 35e ligne, au lieu de: « Gimee (Edouard) », lire: « Gimie (Edouard) »; 3e colonne, 33e ligne, au lieu de: « Lelivier (Louis) », lire: « Lolivier (Louis) »; 4e colonne, 19e ligne, au lieu de: « Laffargue (Jean), Seine », lire: « Laffargue (Jean), Gironde »; au lieu de: « sont reclassés..., en qualité de commissaires de 1re classe, 1er échelon », lire: « sont reclassés..., en qualité de commissaires de 1re classe, 4e échelon »; 54e ligne, au lieu de: « Vermande (Marx) », lire: « Vermande (Marc) ».

Page 1487, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « Damiez (Paul) », lire: « Dahiez »; 4e ligne, au lieu de: « Le Quevel (François) », lire: « Le Guevel (François) »; 18e ligne, au lieu de: « Domeroue (Henri) », lire: « Domergue (Henri) »; 34e ligne, au lieu de: « Muffraggi (Xavier) », lire: « Mufraggi (Xavier) »; 2e colonne, 11e ligne, au lieu de: « Mayreris (Joseph) », lire: « Mayneris (Joseph) »; 3e colonne, 62e ligne, au lieu de: « Bardes (Léopold) », lire: « Bordes (Léopold) »; 4e colonne, 33e ligne, au lieu de: « Grouley (Joseph) », lire: « Groulet (Joseph) ».

Page 1488, 1re colonne, 57e ligne, au lieu de: « Batonnat (Jacques) », lire: « Ratonnat (Jacques) »; 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: « Villemin (Jean) », lire: « Vuilleinin (Jean) »; 9e ligne, au lieu de: « Cartet (Georges) », lire: « Gantet (Georges) »; 41e ligne, au lieu de: « Poulemat (Serge) », lire. « Poulenat (Serge) »; 3e colonne, 9e ligne, au lieu de: « Messiony (Bernard) », lire: « Messigny (Bernard) »; 25e ligne, au lieu de: « Cabes (Gérard) », lire: « Cazes (Gérard) »; 31e ligne, au lieu de: « Langernove (René) », lire: « Langenove (René) », 33e ligne, au lieu de: « Mozziconacci (Alex) », lire: « Mozziconnacci (Alexandre) »; 77e ligne, au lieu de: « Ollivier (Christian) », lire: « Ollivier (Christophe) »; 4e colonne, 7e ligne, au lieu de: « Bonnaure (Roger), 1er décembre 1952 », lire: « Bonnaure (Roger), 1er décembre 1951 »; 37e ligne, au lieu de: « Curvouai (Raymond) », lire: « Ourvouai (Raymond) ».

Page 1489, 1re colonne, 52e ligne, au lieu de: « Barussaud (Roger), 23 juillet 1952 », lire: « Barussaud (Roger), 25 juillet 1952 »; 78e ligne, au lieu de: « Page (Jean) », lire: « Fage (Jean) »; 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « Irion (Albert) », lire: « Brion (Albert) »; 31e ligne, au lieu de: « Luchert (Jean) », lire: « Lucbert (Jean) »; 35e ligne, au lieu de: « Minard (Pierre) », lire: « Linard (Pierre) »; 57e ligne, au lieu de: « Mermet-au-Louis (Léon), 1er octobre 1952 », lire: « Mermet-au-Louis (Léon), 1er novembre 1952 »; 3e colonne, 23e ligne, au lieu de: « Mottet (René) », lire: « Nottet (René) »; 28e ligne, au lieu de: « Kerhrat (Francisque) », lire: « Kerbrat (Francisque) ».

Page 1490, 1re colonne, 37e ligne, au lieu de: « Bioux (André) », lire « Biaux (André) »; 2e colonne, 38e ligne, au lieu de: « Lefesvre (Michel) », lire: « Lefebvre (Michel) »; 48e ligne, au lieu de: « Baliteau (Robert), Indre-et-Loire, 1er mars 1948 », lire: « Baliteau (Robert), Indre-et-Loire, 1er avril 1948 »; 3e colonne, 29e ligne, au lieu de: « de Binas (Paul) », lire: « de Biras (Paul) »; 81e ligne, au lieu de: « Bliane (Maurice) », lire: « Eliane (Maurice) »; 4e colonne, 11e ligne, au lieu de: « Ermault (Fernand) », lire: « Ernault (Fernand) »; 17e ligne, au lieu de: « Morin (Guy) », lire: « Maurin (Guy) ».

Page 1491, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « Moudelot (Robert) », lire: « Houdelot (Robert) »; 20e ligne, au lieu de: « Christaki de Germain (Karl) », lire: « Christaki de Germain (Carl) »; 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: « Poyelant (Juliette) », lire: « Poyblant (Juliette) »; 48e ligne, au lieu de: « Vidieu (Jacqueline), Var, 1er novembre 1953 », lire: « Vidieu (Jacqueline), Var, 1er janvier 1953 ».

TABLEAU D'AVANCEMENT
POUR LE GRADE DE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL ADJOINT

Même page, 2e colonne, au lieu de: « 5 Barnier, à Maseille », lire: « 5 Barnier, à Marseille ».

PROMOTIONS

Même page, même colonne, au grade de directeur départemental adjoint, 3e ligne, au lieu de: « Sont promus, sur place, directeurs départementaux adjoints du 2e échelon des enquêtes économiques les inspecteurs principaux, etc. », lire: « Sont promus, sur place, directeurs départementaux adjoints du 2e échelon des enquêtes économiques, à compter du 1er janvier 1953, les inspecteurs principaux »; 16e ligne, entre: « 1er échelon » et les inspecteurs principaux, intercaler: « A compter du 1er janvier 1953 »; 12e nom, au lieu de: « Caemen (Léon) », lire: « Caenen (Léon) ».

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR LES GRADES
DE COMMISSAIRE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE 1re ET 2e CLASSE

I. — Commissaires de 1re classe présentés pour la classe exceptionnelle, 2e colonne, au lieu de: « 3 Caldesaiques (Emile) », lire: « 3 Caldesaigues (Emile) ».

II. — Commissaires de 2e classe présentés pour la 1re classe, 1re colonne, au lieu de: « 1 Puell (Emile) », lire: « 1 Puel (Emile) ».

Page 1492, 2e colonne, au lieu de: « 87 Dessiet (Francisque) », lire: « 87 Dessite (Francisque) ».

III. — Commissaires de 3e classe présentés pour la 2e classe, 3e colonne, au lieu de: « 62 Senis (Pierre) », lire: « 62 Denis (Pierre) »; 4e colonne, au lieu de: « 119 Soccone (Louis) », lire: « 119 Saccone (Louis) ».

LISTE D'APTITUDE AU RECLASSEMENT DANS LES NOUVEAUX CADRES DU SERVICE DES ENQUÊTES ÉCONOMIQUES DES COMMISSAIRES DE 2e ET 3e CLASSE DES ENQUÊTES ÉCONOMIQUES

Page 1493:

1° Commissaires de 2e classe, 2e colonne, 4e ligne, au lieu de: « Lhoumeau (Bazile) », lire: « Lhoumeau (Basile) »; 3e colonne, 31e ligne, au lieu de: « Relpuech (Jean-Baptiste) », lire: « Delpuech (Jean-Baptiste) ».

Enregistrement et domaines.

Par arrêté en date du 1er mars 1956:

M. Berger (Léon), inspecteur principal de 2e classe de l'enregistrement et des domaines, en service détaché auprès de l'office des changes, a été, à compter du 1er janvier 1947, maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans.

M. Berger (Léon), inspecteur principal de 1re classe de l'enregistrement et des domaines, en service détaché auprès de l'office des changes, a été, à compter du 1er janvier 1952, maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans.

Par arrêté en date du 1er mars 1956:

M. Michau (Jean), inspecteur principal de 3e classe de l'enregistrement et des domaines, a été maintenu en service détaché auprès de l'office des changes pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 22 octobre 1946.

M. Michau (Jean), inspecteur principal de 2e classe de l'enregistrement et des domaines, a été maintenu en service détaché auprès de l'office des changes pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 22 octobre 1951.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté en date du 23 février 1956, M. Floersheim (Jacques), attaché commercial de 2e classe, est affecté, à compter du 1er janvier 1956, à Washington, pour y exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique aux Etats-Unis.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 23 février 1956, est nommé dans le corps des inspecteurs généraux et administrateurs de l'institut national de la statistique et des études économiques au grade d'inspecteur général de 2e classe, à compter du 1er janvier 1956:

M. Marchand (René), administrateur de 1re classe, directeur régional.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 1er mars 1956, M. Auriel (Gaston), contrôleur du Trésor de 7e échelon, a été placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 mars 1955, en service détaché auprès de l'institut des vins de consommation courante.

Par arrêté en date du 1er mars 1956, M Perin (Lucien), inspecteur principal de 1re classe des services du Trésor, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), a été maintenu dans cette position pour la période du 1er novembre 1953 au 30 juin 1954.

Tableaux d'avancement pour le grade de commissaire de classe exceptionnelle du service des enquêtes économiques.

ANNÉE 1954.

I. — *Commissaires de 1re classe présentés pour la classe exceptionnelle.*

M. Blanc (Albert), dans le département des Bouches-du-Rhône.

ANNÉE 1955.

I. — *Commissaires de 1re classe présentés pour la classe exceptionnelle.*

M. Martin (Henri), dans le département de la Seine.

PROMOTIONS

Par arrêté du 23 février 1956, M. Blanc (Albert), commissaire de 1re classe, 4e échelon, du service des enquêtes économiques dans le département des Bouches-du-Rhône, est nommé, sur place, commissaire de classe exceptionnelle, 1er échelon, à compter du 1er septembre 1954.

Par arrêté du 23 février 1956, M. Martin (Henri), commissaire de 1re classe, 4e échelon, du service des enquêtes économiques dans le département de la Seine, est nommé, sur place, commissaire de classe exceptionnelle, 1er échelon, à compter du 18 décembre 1955.

AGRICULTURE

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 10 février 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits d'un montant total de 116.827.234 F applicables aux chapitres ci-après du budget de l'agriculture de l'exercice 1956:

Chap. 31-51. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Rémunérations principales	68.201.000 F.
Chap. 31-52. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Indemnités et allocations diverses	261.000
Chap. 31-81. — Direction générale des eaux et forêts. — Rémunérations principales	4.276.300
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles	15.633.500
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires	16.334.400
Chap. 34-54. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Remboursement de frais	800.140
Chap. 34-55. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel	11.159.274
Chap. 34-81. — Direction générale des eaux et forêts. — Remboursement de frais	161.620
Total	116.827.234 F.

Par arrêté interministériel en date du 20 février 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits d'un montant total de 163.917.233 F applicables aux chapitres ci-après du budget de l'agriculture de l'exercice 1956:

Chap. 31-21. — Direction de la production agricole. — Rémunérations principales de personnels divers	243.900 F.
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires	1.563.750
Chap. 34-22. — Direction de la production agricole. — Frais de fonctionnement de divers services	5.785.600
Chap. 34-26. — Service des haras. — Matériel	70.000.000
Chap. 34-32. — Services agricoles. — Matériel	100.000
Chap. 44-29. — Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	86.223.983
Total	163.917.233 F.

Délégation d'attributions au commissaire général du concours général agricole de 1956.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 28 septembre 1955 portant désignation des fonctionnaires chargés de l'organisation du concours général agricole de 1956;

Vu les décrets des 1er, 9 et 14 février 1956 relatifs à la composition du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-182 du 8 février 1956 concernant les attributions du secrétaire d'Etat à l'agriculture;

Vu l'arrêté du 9 février 1956 portant délégation d'attributions au commissaire général au concours général agricole de 1956;

Vu le décret n° 56-197 du 15 février 1956 relatif aux attributions des secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat relevant du ministre des affaires économiques et financières,

Arrête:

Art. 1er. — Sont confirmées dans les mêmes termes les délégations de signature données par l'arrêté susvisé du 9 février 1956 à M. Roche, inspecteur général de l'agriculture, commissaire général du concours général agricole 1956, et à M. Guillaume, administrateur civil, commissaire chargé des services financiers.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1956.

ANDRÉ DULIN.

Nomination à la commission supérieure des conventions collectives de représentants des travailleurs agricoles.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu l'article 31 *w* du livre Ier du code du travail relatif à la composition de la commission supérieure des conventions collectives;

Vu le décret n° 50-263 du 3 mars 1950 et notamment l'article 2 modifié par le décret n° 50-440 du 15 avril 1950, pris en application de l'article 31 *w* susvisé;

Vu l'arrêté du 25 avril 1950 modifié portant nomination au sein de la commission supérieure des conventions collectives des membres représentant les professions agricoles;

Sur proposition de l'organisation syndicale intéressée,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission supérieure des conventions collectives en qualité de représentants des travailleurs agricoles:

1° Membre titulaire: M. André Neau (C. G. T.), en remplacement de M. Michel Rius, décédé.

2° Membre suppléant: M. Pierre Delcambre (C. G. T.), en remplacement de M. André Neau.

Art. 2. — Les personnes désignées ci-dessus sont membres également de la section spécialisée instituée auprès de la commission supérieure des conventions collectives pour l'étude préalable des questions intéressant les travailleurs agricoles.

Art. 3. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 février 1956.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 1er mars 1956, le chef de district (1er échelon) des eaux et forêts désigné ci-dessous est détaché, sur sa demande, pour une période de cinq ans, à compter de la date du présent arrêté, en qualité de chef de district contractuel (5e classe) chargé de la mise en œuvre du fonds forestier national, et est affecté au poste indiqué ci-après:

M. Strappazon (Louis), Vesoul (Haute-Saône).

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Désignation des représentants de l'administration au sein du comité technique paritaire central créé auprès du directeur de l'établissement national des invalides de la marine et liste des organisations syndicales aptes à y désigner des représentants.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu les articles 6, 20, 21 et 22 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1956 créant un comité technique paritaire central auprès du directeur de l'établissement national des invalides de la marine;

Vu les articles 40, 41, 42 et 43 du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par les décrets nos 48-1708 du 5 novembre 1948, 50-30 du 1er janvier 1950 et 50-834 du 11 juillet 1950 et portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 précitée,

Arrête:

Art. 1er. — Le comité technique paritaire central prévu à l'article 1er de l'arrêté du 31 janvier 1956 est composé comme suit:

Président.

Le directeur de l'établissement national des invalides de la marine.

A. — *Représentants de l'administration.*

Membres titulaires.

Le sous-directeur de l'établissement national des invalides de la marine.

Le trésorier général des invalides de la marine.

Membres suppléants.

Le chef du bureau du personnel de l'établissement national des invalides de la marine.

Le premier fondé de pouvoir du trésorier général des invalides de la marine.

B. — *Représentants du personnel.*

Syndicat (C. G. T.-F. O.) des trésoriers des invalides de la marine: un membre titulaire et un membre suppléant.

Syndicat national (C. G. T.-F. O.) des personnels des trésoreries des invalides de la marine: deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 1956.

ROGER DUVEAU.

Date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires de l'administration centrale de la marine marchande.

Par arrêté en date du 25 février 1956, la date des élections des représentants du personnel de l'administration centrale de la marine marchande aux commissions administratives paritaires créées par l'arrêté du 6 janvier 1948 modifié est fixée au 12 avril 1956.

Régies d'avances.

Par arrêté du 28 février 1956, le montant maximum des avances à consentir aux régisseurs d'avances à Dunkerque et à Gravelines du service maritime du département du Nord est fixé comme suit:

22 millions de francs pour le régisseur du service maritime à Dunkerque.

2 millions de francs pour le régisseur du service maritime à Gravelines.

Affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome.

Par arrêté du 29 février 1956, l'ensemble du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome a été affecté à l'ensemble des charges résultant pour cet organisme tant des obligations déjà régulièrement contractées par lui dans l'intérêt du port que des nouvelles charges lui incombant au titre du financement des dépenses afférentes à:

L'acquisition de terrains nécessaires à la création d'un faisceau de triage dans le quartier des Neiges (décision ministérielle du 25 juillet 1955);

La construction d'un ouvrage d'accostage au Sud du bassin Est (décision ministérielle du 30 décembre 1955);

La remise en état et l'entretien de la chaussée du quai Bellot de l'embranchement d'Harfleur du canal de Tancarville (délibération du conseil d'administration du 25 novembre 1955).

Le produit des péages ci-dessus visés a été affecté, en particulier, au service des emprunts que le port autonome serait autorisé à contracter en vue du financement des travaux susmentionnés.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Bonnet (René), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 1re classe, est placé dans la position de service détaché auprès du ministère de la justice (direction de l'administration pénitentiaire), en qualité d'agent technique, pour une période de cinq ans, à compter du 26 mars 1952.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté du 25 février 1956, Mlle Desgranges (Elyette), commis des ponts et chaussées, est nommée régisseur de recettes pour la perception des cotisations au conseil supérieur des transports et au comité technique départemental de la Vienne.

Tableaux d'avancement des personnels civils des services extérieurs de la marine marchande (catégories A et B) pour 1956.

A. — Inspecteurs de la navigation et du travail maritimes et inspecteurs mécaniciens de la marine marchande

Par décision du 4 janvier 1956, les inspecteurs dont les noms suivent ont été inscrits au tableau d'avancement pour 1956:

Pour la classe exceptionnelle.

Néant.

Pour la 1re classe.

M. Vanborren.

Pour la 2e classe.

MM. Maletras, Lamiotte.

Pour la 3e classe.

MM. Bellec, Person, Doublecourt, Garron.

B. — Secrétaires administratifs de l'inscription maritime

Par décision du 16 février 1956, les secrétaires administratifs dont les noms suivent ont été inscrits au tableau d'avancement pour 1956:

Pour le grade de principal.

MM. Omnes, Provost, Denoual, Lepetit, Crenn.

Pour la 1re classe.

MM. Bellec, Lissilour, Dautel, Le Corvaisier, Le Prêtre, Le Bihan (Henri).

Recrutement (art. 6 du statut particulier).

M. Derrien, agent administratif.

Circulaire du 4 janvier 1956 relative à l'instruction des demandes de réception en vue du relèvement du poids total autorisé en charge des véhicules automobiles ou remorqués conformes à des types réceptionnés.

Référence: décret du 10 juillet 1954 (code de la route), articles 54 et 106; arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles (art. 13).

Classement: T. P. 162.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme à Messieurs les préfets.

Il a été porté à ma connaissance que certains constructeurs délivraient des attestations pour autoriser le relèvement du poids total en charge de leurs véhicules sans aucune modification. Cette manière de procéder, qui rend sans objet la réception prévue à l'article 54 du code de la route, est incorrecte et ces demandes devront être rejetées.

D'autre part, l'article 13 de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ayant prêté à des interprétations contradictoires, il me paraît nécessaire de préciser ses modalités d'application.

La présente circulaire ne vise que les véhicules appartenant à un type réceptionné pour lesquels est introduite une demande de relèvement du poids total en charge.

En ce qui concerne les diminutions du poids total autorisé en charge, il y aura lieu de continuer à suivre les errements antérieurs.

A. — Véhicules n'ayant pas subi de modifications par rapport au type réceptionné par le service des mines

Premier cas. — La demande vise à obtenir un poids plus élevé que celui retenu lors de la réception du type en considération des seules caractéristiques techniques (résistance des organes du châssis et des pneumatiques).

Ces demandes devront être refusées en vertu de l'article 54 du code de la route.

Deuxième cas. — La demande vise à obtenir un poids total en charge plus élevé que celui P retenu lors de la réception du type en considération des limites administratives imposées par l'ancienne réglementation (décret du 20 août 1939 modifié par décret du 12 janvier 1948, art. 2, §§ 2 A et 2 B) alors que les seules caractéristiques techniques auraient permis de fixer un poids total en charge plus élevé: P'.

Il ne peut s'agir que de véhicules réceptionnés avant la publication du décret du 10 juillet 1954.

Compte tenu des nouvelles limites de poids fixées par ce dernier texte, la demande devra être accueillie favorablement dans les conditions limitatives suivantes:

Si P' est connu par la notice descriptive, ce qui sera par exemple le cas quand la réception par type a prévu la charge limite en cas de circulation sous couvert d'une autorisation de transport exceptionnel, le relèvement à P' sera accordé après réception à titre isolé constatant notamment (comme chaque fois qu'il y a relèvement du P. T. C.) que les dispositifs de freinage satisfont à l'ensemble des conditions prescrites par l'A. M. du 18 août 1955 relatif au freinage des véhicules automobiles. Les essais de freins se référeront à l'article 32 de cet arrêté.

B. — VÉHICULES AYANT SUBI DES MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU TYPE RÉCEPTIONNÉ

Ce cas est réglé par l'article 13 de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles dont les modalités d'application sont précisées ci-dessous:

a) *Définition des transformations notables.*

Les éléments à considérer sont:

Groupe I.	Groupe II.
Châssis. — Voie, empattement.	Suspension.
Châssis. — Longerons, traverses.	Fusées de roues.
Essieux, pont arrière.	Pneumatiques.
Freins (ensemble du système).	Direction.
	Etc.

Pour être considérée comme notable, une transformation doit comporter modification certifiée par le transformateur d'au moins un élément du groupe I. Si la modification ne porte que sur le ou les systèmes de freinage, elle devra augmenter l'efficacité de l'ensemble de ce système. C'est ainsi, par exemple, qu'une modification des seuls cylindres de roues dans un système hydraulique pourra être insuffisante si le maître cylindre n'est pas modifié en conséquence.

b) *Procédure.*

Il appartient alors aux services techniques du constructeur lui-même, et en aucun cas à un service commercial ou concessionnaire, de vérifier que *tous les autres éléments des deux groupes I et II* sont susceptibles de supporter le poids demandé.

Si les résultats de cette étude sont satisfaisants, le constructeur donnera par écrit son accord comme il est dit à l'article 13 *in fine* de l'arrêté du 19 juillet 1954, dans la forme définie ci-dessous.

Conformément aux dispositions de l'article 54 du code de la route, les ingénieurs du service des mines décideront alors de la suite à donner à la demande. En cas de rejet de la demande, l'intéressé pourra faire appel auprès de mes services qui statueront après avis de la commission centrale des automobiles et de la circulation générale.

c) *Pièces à fournir.*

L'auteur de la transformation donne la liste des modifications apportées et précise sous sa responsabilité le poids total autorisé en charge possible P (annexe I).

Le constructeur (services techniques) atteste qu'après avoir pris connaissance de la liste ci-dessus, qu'il reproduit, et après étude, il autorise sans restriction d'utilisation un poids total en charge P' au plus égal à P pour les parties non modifiées du châssis (annexe II).

d) *Essais de freins.*

Il conviendra de se référer aux chiffres prévus à l'article 31 de l'arrêté sur le freinage (ou aux articles correspondants dans le cas de véhicules de transport en commun).

C. — CAS PARTICULIER

Le cas suivant se présente fréquemment:

Un véhicule est réceptionné pour un poids total en charge P. Au cours de la fabrication industrielle, il est progressivement amélioré et le constructeur fait recevoir un deuxième type bénéficiant de ces améliorations pour un poids total en charge P' supérieur.

Si un possesseur de véhicule du type P introduit une demande de relèvement à P' moyennant certaines transformations, la demande n'est évidemment recevable que si le constructeur (services techniques) certifie, sous sa responsabilité, que l'ensemble de ces transformations aboutit à un véhicule strictement semblable au deuxième type au point de vue des éléments cités plus haut (annexe III).

Les essais de freins se référeront dans ce cas à l'article 31 de l'arrêté sur le freinage.

J'adresse copie de la présente circulaire à M. l'ingénieur général et à MM. les ingénieurs en chef des mines pour valoir instructions.

Fait à Paris, le 4 janvier 1956.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI ZIEGLER.

ANNEXE I

Attestation de transformation d'un véhicule en vue du relèvement du poids total autorisé en charge.

(A établir par l'auteur de la transformation.)

Véhicule ....
Marque ....
Type ....
N° dans la série du type ....
Appartenant à ....
à ....

Nous soussignés, certifions avoir effectué sur ce véhicule les transformations suivantes ....
....

Nous précisons sous notre responsabilité que les parties ainsi modifiées peuvent supporter un poids total en charge de ....
....

(Signature.)

ANNEXE II

Attestation de transformation d'un véhicule automobile ou remorque en vue du relèvement du poids total autorisé en charge.

(A établir par les services techniques du constructeur.)

Véhicule ....
Marque ....
Type ....
N° dans la série du type ....
Appartenant à ....
à ....

Nous soussignés, après avoir pris connaissance des modifications apportées au véhicule désigné ci-dessus, à savoir ....
....
autorisons sans restriction d'utilisation un nouveau poids total en charge de .... susceptible d'être supporté par les parties non modifiées du châssis, notamment:

Longerons, traverses;
Essieux, pont arrière;
Suspension;
Fusées de roues;
Pneumatiques;
Freins (ensemble du système);
Direction,

et tous autres éléments pouvant conditionner le poids total autorisé en charge.

(Signature.)

ANNEXE III

Attestation de transformation d'un véhicule automobile en vue du relèvement du poids total autorisé en charge.

(Cas où le véhicule transformé est conforme à un type différent déjà reçu.)

(A établir par les services techniques du constructeur.)

Véhicule ....
Marque ....
Type ....
N° dans la série du type ....
Appartenant à ....
à ....

Nous soussignés, après avoir pris connaissance des modifications apportées au véhicule désigné ci-dessus, à savoir ....
....

Certifions que ce véhicule devient ainsi conforme au type .... reçu pour le poids total autorisé en charge de .... au regard des éléments suivants:

Voie, empattement, porte-à-faux;
Longerons, traverses;
Essieux, pont arrière;
Freins (ensemble du système);
Suspension;
Fusées de roues;
Pneumatiques;
Direction,

et tous autres éléments pouvant conditionner le poids total autorisé en charge.

(Signature.)

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Administration centrale.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Bonavita (Michel), rédacteur, 6e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement, est placé dans la position de service détaché pour la période du 1er juillet 1953 au 19 avril 1956, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 4e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Services extérieurs.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Allais (Jean), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de la Haute-Garonne, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Rumeau (Elie), rédacteur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de la Haute-Garonne, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er janvier 1952, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Segondy (Raymond), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de la Haute-Garonne, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 16 février 1956, a été reportée du 1er mai 1956 au 15 juin 1956 la date d'admission à la retraite de M. Durroux, receveur de 2e classe à Bléré.

Par arrêtés du 18 février 1956:

A été nommé chef de centre hors classe à Nantes, centre régional de comptabilité, et titularisé dans le grade correspondant, M. Bureau, inspecteur principal à Coutances.

Ont été mutés les chefs de section principaux désignés ci-après:

A Paris-Tri nº 16, M. Habillon, du Mans-R. P.

A Paris-Ligne du Sud-Est, M. Guinet, de Paris-Ligne du Nord.

Ont été nommés chefs de section principaux et titularisés dans le grade correspondant, les chefs de section désignés ci-après:

A Tours-R. P., M. Huet.

Au Mans-R. P., M. Guérin, de Paris-VIII.

A Nantes-R. P., M. Bergounioux, de Paris-VII.

A Paris-Ligne du Nord, M. Carlier.

A Orléans-Téléphone, M. Gramalières, de Pau-Téléphone.

A Lyon-Interurbain, M. Contejean, de Lons-le-Saunier-Téléphone.

Par arrêté du 20 février 1956, a été nommé chef de centre de classe exceptionnelle à Strasbourg-Centre de tri, et titularisé dans le grade correspondant: M. Jaco, inspecteur principal à Strasbourg.

Par arrêtés du 21 février 1956:

Ont été nommés receveurs de classe exceptionnelle et titularisés dans le grade correspondant, les inspecteurs principaux désignés ci-après:

A Metz-R. P., M. Chalimon, d'Avignon.

Au Havre-Principal, M. Olhénart, de Paris-Services postaux.

A été nommé chef de centre de classe exceptionnelle à Paris-Centre de contrôle de caisse nationale d'épargne, et titularisé dans le grade correspondant: M. Laberche, inspecteur principal à Paris-Services postaux.

A été muté à Argenton-sur-Creuse, M. Robert, receveur de 1re classe à Luçon.

Par arrêté du 23 février 1956:

Ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 13 janvier 1956 en ce qui concerne l'admission à la retraite d'office à compter du 13 juin 1956 de M. Pelletier, receveur hors classe à Vesoul-R. P.

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite sur sa demande, à compter du 1er avril 1956: M. Pelletier, receveur hors classe à Vesoul-R. P.

Par arrêtés du 24 février 1956:

A été mis, à compter du 1er mars 1956, à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans, pour exercer des fonctions du même ordre de spécialité dans le cadre général des postes et télécommunications en Afrique occidentale française: M. Godard, inspecteur rédacteur.

A été mise, à compter du 16 février 1956, à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans, dans les conditions prévues par l'article 99, paragraphe 2, de la loi du 19 octobre 1946: Mme Malric, agent d'exploitation.

Par arrêté du 25 février 1956:

A été muté à Metz: M. Bourgon, directeur départemental à la Roche-sur-Yon.

A été nommé directeur départemental à la Roche-sur-Yon et titularisé dans le grade correspondant :M. Grandjan, inspecteur principal à Lyon-Services postaux.

Par arrêté du 27 février 1956, a été nommé chef de centre de 1re classe à Nancy-Centre régional de comptabilité et titularisé dans le grade correspondant: M. Noël, inspecteur principal à Metz.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 2 mars 1956 portant nomination d'un membre du conseil supérieur de l'éducation nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi nº 46-1084 du 18 mai 1946 relative au conseil supérieur de l'éducation nationale et aux conseils d'enseignement;

Vu le décret nº 46-1187 du 7 juin 1946 portant règlement intérieur du conseil supérieur de l'éducation nationale et de sa section permanente, modifié par le décret nº 46-1716 du 30 juillet 1946;

Vu le décret du 27 janvier 1955 portant nomination de membres du conseil supérieur de l'éducation nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé membre du conseil supérieur de l'éduation nationale: M. Lucien Paye, inspecteur général de l'instruction publique, en remplacement de M. Marcel Abraham, décédé.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1956.

GUY MOLLET,

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

RENÉ BILLÈRES.

Décret du 3 mars 1956 portant organisation d'une deuxième session de l'épreuve écrite du certificat d'aptitude pédagogique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,
Vu l'article 117 du décret organique du 18 janvier 1887, modifié par le décret du 17 février 1925;
Le conseil de l'enseignement du premier degré entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre transitoire et pour une période de cinq ans, à dater du 1er janvier 1956, une deuxième session du certificat d'aptitude pédagogique (épreuve écrite) sera organisée chaque année dans des conditions qui seront fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
RENÉ BILLÈRES.

Décret du 3 mars 1956 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des beaux-arts.

Par décret en date du 3 mars 1956, est approuvée l'élection, par l'académie des beaux-arts, de M. Charles Nicod au siège d'académicien titulaire devenu vacant dans la section d'architecture, par suite du décès de M. Roger Expert.

Décret du 3 mars 1956 portant nomination d'un professeur titulaire au Collège de France (enseignement supérieur).

Par décret en date du 3 mars 1956, M. Jacques Berque est nommé, à compter du 1er février 1956, professeur titulaire de la chaire d'histoire sociale de l'Islam contemporain du Collège de France, poste créé par arrêté du 6 août 1955.
A dater du 1er février 1956, M. Berque est rangé dans la classe unique de l'emploi (indice 700).

Décret du 3 mars 1956 portant admission à la retraite d'un recteur d'académie.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale,
Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;
Vu les lois des 18 août 1936, 15 février 1946, 8 août 1947 (art. 21) et le décret du 9 août 1953;
Vu la loi n° 51-561 du 18 mai 1951;
Vu le décret n° 51-590 du 23 mai 1951 portant codification des textes législatifs concernant les pensions civiles et militaires de retraite;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pariselle (Henry), recteur de l'académie de Grenoble, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 15 mars 1956.

Art. 2. — M. Pariselle est maintenu en fonctions jusqu'au 30 septembre 1956 inclus.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de l'éducation nationale,
RENÉ BILLÈRES.

Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription pour les examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'académie d'Alger en 1956.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 7 août 1927 modifié;
Vu l'arrêté du 6 mars 1928 (art. 1er),

Arrête:

Art. 1er. — Dans l'académie d'Alger, les registres d'inscription pour les examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire seront ouverts en 1956:

1° Première session: du jeudi 9 février au samedi 10 mars inclus.
2° Deuxième session: du lundi 2 juillet au jeudi 2 août inclus.

Art. 2. — Le recteur de l'académie d'Alger est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 1956.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Recul de la limite d'âge pour la présentation au concours de recrutement du personnel remplaçant dans les écoles primaires élémentaires et dans les écoles maternelles de la Seine.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 8 mai 1951 portant statut du personnel de l'enseignement primaire élémentaire;
Vu le décret du 28 octobre 1952;
Vu l'arrêté du 21 octobre 1953;
Vu l'arrêté du 26 avril 1954, modifié par l'arrêté du 2 août 1955,

Arrête:

Article unique. — Des dispenses d'âge, dans la limite maximum de cinq ans, peuvent être accordées par l'inspecteur général, directeur des services d'enseignement de la Seine, aux candidats au concours concernant le recrutement du personnel remplaçant dans les écoles primaires élémentaires et dans les écoles maternelles du département de la Seine.

Fait à Paris, le 22 février 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Administration centrale.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mlle Cassignol (Monique), employée de bureau dactylographe au ministère de l'éducation nationale, est détachée, en qualité d'adjoint administratif stagiaire, au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, à compter du 1er juin 1955, pour une durée d'un an.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mme Cavelier (Micheline), sténodactylographe (5e échelon) au ministère de l'éducation nationale, y est détachée en qualité d'adjoint administratif stagiaire pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 1955.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Gelibert (Guy), adjoint administratif, 1re échelon, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, est détaché dans un emploi d'adjoint des services économiques à la direction de l'enseignement du second degré, à compter du 1er octobre 1955, pour une période de stage d'un an.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Sourimant (Yves), adjoint administratif, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, est détaché dans un emploi d'adjoint des services économiques de la direction de l'enseignement du second degré, à compter du 1er octobre 1955, pour une période de stage d'un an.

Architecture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux arts et lettres en date du 14 février 1956, M. Le Meme, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, a été chargé, en cette qualité, des haras d'Annecy, en remplacement de M. Blanchard.

Bibliothèques.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mlle de Winter (Françoise), sous-bibliothécaire de 2e classe, 3e échelon (indice 235), à la bibliothèque universitaire de Paris, est détachée, du 1er décembre 1955 au 30 septembre 1959, auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de bibliothécaire à la New-York Public Library (Etats-Unis).

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mlle Alimen (Henriette), professeur adjoint à l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, est à nouveau détachée auprès du centre national de la recherche scientifique, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1955.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mlle Bouteiller (Marcelle), assistante au Muséum national d'histoire naturelle, est à nouveau détachée auprès du centre national de la recherche scientifique, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1955.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Siestrunck, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Poitiers, est maintenu en position de détachement auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), en qualité d'ingénieur de recherches à l'office national d'études et de recherches aéronautiques, à compter du 1er octobre 1955, pour une période de cinq ans.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. François (Pierre), adjoint d'enseignement, est placé en position de détachement auprès du ministre de la défense nationale et des forces armées (guerre) pour une période de cinq ans, à compter du 23 septembre 1954, en vue d'exercer des fonctions de professeur de lettres à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Philbert (Lucien), instituteur hors classe du département de la Seine, est maintenu du 1er octobre 1954, pour deux ans, à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris, pour exercer ses fonctions de professeur à l'école commerciale de jeunes gens, 3, rue Armand-Moisant, Paris (15e).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Peytavy (Georges), instituteur de 3e classe du département de la Lozère, est maintenu du 1er octobre 1955, pour trois ans, à la disposition du ministre de l'éducation nationale, pour exercer les fonctions de rédacteur à l'inspection académique de Mende.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mme Rose, née Faure (Françoise), institutrice de 1re classe du département de la Loire, est maintenue du 1er novembre 1955, pour trois ans, à la disposition du ministre de l'éducation nationale, pour exercer ses fonctions de rédactrice à l'inspection académique de Saint-Etienne (Loire).

Par arrêté du 1er mars 1956, Mlle Routis (Odette), institutrice de 5e classe du département de la Seine, est maintenue du 1er janvier 1955, pour un an, à la disposition du directeur du centre national de recherche scientifique pour exercer ses fonctions de secrétaire principale au comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 56-235 du 2 mars 1956 relatif à la publication dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires sous tutelle de la convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, signée à New-York le 11 septembre 1952.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 47 de la Constitution;

Vu le décret n° 54-1055 du 14 octobre 1954 portant publication de la convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés, signée le 11 septembre 1952 à New-York,

Décrète:

Art. 1er. — Sera publiée aux Journaux officiels des territoires d'outre-mer et des territoires sous tutelle relevant du ministère de la France d'outre-mer, en vue de son application dans lesdits territoires, la convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, signée à New-York le 11 septembre 1952, telle qu'elle figure au décret susvisé du 14 octobre 1954.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 2 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

GASTON DEFFERRE.

Commission administrative paritaire pour le cadre général des officiers ingénieurs des eaux et forêts de la France d'outre-mer et le cadre de l'inspection des chasses et de la protection de la faune outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1956:

L'article 3 de l'arrêté du 20 juin 1952 portant création de la commission administrative paritaire pour le cadre général des officiers ingénieurs des eaux et forêts de la France d'outre-mer et le cadre de l'inspection des chasses et de la protection de la faune outre-mer a été modifié comme suit:

« La composition de cette commission est fixée comme suit:

« 1° Seize représentants du personnel, comprenant:

« *a*) Pour le grade d'inspecteur général (cadre des eaux et forêts et cadre des chasses): un membre titulaire, un membre suppléant.

« *b*) Pour le grade de conservateur des eaux et forêts (classe exceptionnelle et classe normale) et d'inspecteur en chef des chasses: deux membres titulaires, deux membres suppléants.

« *c*) Pour le grade d'inspecteur principal (cadre des eaux et forêts et cadre des chasses): un membre titulaire, un membre suppléant.

« *d*) Pour le grade d'inspecteur de 1re classe (cadre des eaux et forêts et cadre des chasses): deux membres titulaires, deux membres suppléants.

« *e*) Pour le grade d'inspecteur de 2e classe (cadre des eaux et forêts): deux membres titulaires, deux membres suppléants.

« 2° Seize représentants de l'administration:

« Huit membres titulaires, huit membres suppléants ».

(Le reste de l'arrêté sans changement.)

Administration générale.

Par arrêté du 24 février 1956, M. Petard (Michel), rédacteur de 2e classe d'administration générale d'outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'un an, à compter du 17 mars 1956.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Limite des frais de gestion des organismes de sécurité sociale dans les mines au delà de laquelle le conseil d'administration de ces organismes est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu la loi n° 50-1045 du 22 août 1950 renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines,

Arrête:

Art. 1er. — Lorsque les frais de gestion d'une société de secours ou d'une union régionale de sociétés de secours minières auront excédé, au cours de l'exercice 1955, le montant du prélèvement de gestion maximum autorisé en application de l'arrêté du 4 février 1955, le conseil d'administration de l'organisme intéressé devra éta-

blir, pour 1956, un budget de gestion soumis pour approbation au secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 22 août 1950.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1956.

Pour le secrétaire d'Etat au travail
et à la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.

Maximum des dépenses de gestion des sociétés de secours minières et de leurs unions régionales pour l'année 1956.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines;

Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947 fixant les mesures d'application du décret susvisé;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines,

Arrête:

Art. 1er. — Au cours de l'année 1956, les sociétés de secours minières et leurs unions régionales peuvent prélever les sommes nécessaires à leurs dépenses de gestion jusqu'à concurrence des maxima fixés par le présent arrêté.

Art. 2. — Le prélèvement, pour la couverture des frais de gestion des sociétés de secours minières, est fixé à 6,90 p. 100 du montant des cotisations ventilées à leur profit, au titre de l'assurance maladie, et à 8,50 p. 100 des cotisations ventilées à leur profit, au titre de l'assurance accidents du travail.

Les sociétés de secours minières, dont plus de 10 p. 100 des affiliés appartenant à la catégorie des travailleurs en activité de service sont employés par des exploitants autres que les houillères du bassin, peuvent être autorisées par l'ingénieur en chef des mines, sur avis du conseil d'administration de leur union régionale, à opérer un prélèvement supplémentaire, dans la limite de 0,60 p. 100 du montant des cotisations maladie et de 0,70 p. 100 des cotisations accidents du travail ventilées à leur profit.

Art. 3. — Le prélèvement, pour la couverture des frais de gestion des unions régionales de sociétés de secours minières, est fixé ainsi qu'il suit en pourcentage du montant des cotisations ventilées à leur profit:

a) Au titre de l'assurance maladie.

5,50 p. 100 pour les unions régionales comptant moins de 50.000 affiliés en activité de service;

5 p. 100 pour les unions régionales comptant de 50.000 à 99.999 affiliés en activité de service;

2,20 p. 100 pour les unions régionales comptant au moins 100.000 affiliés en activité de service.

b) Au titre de l'assurance accidents du travail.

5 p. 100 pour les unions régionales comptant moins de 50.000 affiliés en activité de service;

4 p. 100 pour les unions régionales comptant de 50.000 à 99.999 affiliés en activité de service;

2 p. 100 pour les unions régionales comptant au moins 100.000 affiliés en activité de service.

En outre, les unions régionales ont droit, pour la couverture de leurs frais de gestion, à un prélèvement au titre des prestations familiales égal à celui dont bénéficient les caisses d'allocations familiales du régime général.

Art. 4. — Les sociétés de secours minières et les unions régionales qui justifieront de charges exceptionnelles pourront être autorisées, par le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, à couvrir cet excédent de dépenses par un prélèvement supplémentaire, après avis du conseil d'administration de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.

Art. 5. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1956.

Pour le secrétaire d'Etat au travail
et à la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.

Conditions dans lesquelles est supprimée la participation des assurés aux frais en cas d'hospitalisation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 février 1956: page 1992, 1re colonne, article 1er, 10e ligne, au lieu de: « Hôpitaux psychiatriques et privés », lire: « Hôpitaux psychiatriques publics et privés ».

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté en date du 16 février 1956:

Mlle Dubois (Blanche), agent supérieur de 1re classe à l'administration centrale, est élevée au 3e échelon de son grade, à compter du 10 février 1956.

Les agents supérieurs de 1re classe à l'administration centrale, dont les noms suivent sont élevés au 2e échelon de leur grade, à compter du 1er janvier 1956:

Mme Franjulien (Marie), MM. Kergall (Hervé), Mercier (Georges), Muller (Raymond).

Mlle Roden (Marie-Louise), agent supérieur de 2e classe, est promue au 3e échelon de son grade, à compter du 1er janvier 1956.

Mme Bellegarde (Gisèle), agent supérieur de 2e classe, est promue au 2e échelon de son grade, à compter du 1er janvier 1956.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 27 février 1956, M. le docteur Aubin, médecin chef à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'établissement public de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Pierrefeu (Var) (poste créé).

Par arrêté en date du 27 février 1956, M. le docteur Conseil, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 14 juin 1955, est nommé médecin chef à l'institut médico-pédagogique de l'hôpital psychiatrique de Sainte-Gemmes (Maine-et-Loire).

Par arrêté en date du 27 février 1956, M. le docteur Danillon, nommé, à titre provisoire, médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Lorquin (Moselle), en remplacement numérique de M. le docteur Boittelle, est nommé médecin chef à cet établissement, en remplacement de Mme le docteur Boittelle, appelée à d'autres fonctions.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Comité consultatif de règlement amiable des marchés au ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret n° 53-405 du 11 mai 1953, modifié par le décret n° 53-1199 du 28 novembre 1953, relatif au règlement des marchés de l'Etat et des établissements publics nationaux non soumis aux lois et usages du commerce, notamment son titre III concernant le règlement amiable des litiges,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué au ministère des anciens combattants et victimes de guerre un comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés, chargés d'examiner les litiges et différends relatifs aux marchés de travaux et aux marchés de fournitures.

Art. 2. — Ce comité, dont la présidence est assurée par M. Blanchot, conseiller maître à la cour des comptes, est composé comme suit:

MM. Babault, directeur de l'administration générale.
Mattei, directeur des statuts et des services médicaux.

Un représentant de la profession intéressée.

Art. 3. — Le représentant de la profession sera désigné ultérieurement par arrêté ministériel.

Art. 4. — Le secrétariat du comité est assuré par un agent du bureau du matériel.

Art. 5. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 février 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE COUTALLER.

Commission des marchés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret n° 53-406 du 11 mai 1953 fixant la composition de la commission consultative des marchés;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1954 modifiant la composition de la commission consultative centrale des marchés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté susvisé du 15 décembre 1954 qui fixait la composition de la commission consultative centrale des marchés du ministère des anciens combattants et victimes de guerre est modifié comme suit:

MM.

Fonville, conseiller maître à la cour des comptes, président.

Viguier, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Le Roy, inspecteur général des finances.

Faucher, commissaire aux prix, représentant la direction générale des prix et des enquêtes économiques du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Billy, contrôleur des dépenses engagées du ministère et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Babault, directeur de l'administration générale ou son représentant.

Audry, directeur des pensions ou son représentant.

Mattei, directeur des statuts et des services médicaux ou son représentant.

Ribière, directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ou son représentant.

Loiseleur, administrateur civil de 1re classe, chef du bureau du matériel ou son représentant.

Art. 2. — Sont adjoints à la commission:

M. Ergmann, conseiller référendaire à la cour des comptes, en qualité de rapporteur.

M. Bour, en qualité de conseiller technique.

Art. 3. — Le secrétariat de la commission est assuré par un agent du bureau du matériel.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 février 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE COUTALLER.

Nomination des membres non fonctionnaires de la commission interdépartementale chargée d'émettre un avis sur les demandes d'attribution du titre de « patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi ».

Par arrêté du 25 février 1956, sont nommés membres de la commission interdépartementale prévue à l'article 8 du décret du 27 décembre 1954 susvisé:

Titulaires.

En qualité de représentants des patriotes proscrits et contraints à résidence forcée en pays ennemi:

Pour le Haut-Rhin: M. Gessier (Charles).

Pour le Bas-Rhin: M. Zimmermann.

Pour la Moselle: M. France (L.).

En qualité de représentants des déportés politiques:

Pour le Haut-Rhin: M. Klein (Charles).

Pour le Bas-Rhin: M. Arbogast (Alphonse).

Pour la Moselle: M. Koenig (Nicolas).

Suppléants.

En qualité de représentants des patriotes proscrits et contraints à résidence forcée en pays ennemi:

Pour le Haut-Rhin: M. Feldtrauer.

Pour le Bas-Rhin: M. Meyer (Octave).

Pour la Moselle: M. Schmitt (J.).

En qualité de représentants des déportés politiques:

Pour le Haut-Rhin: M. Schaentzler (Alphonse).

Pour le Bas-Rhin: M. Jaeck (Marius).

Pour la Moselle: M. Jacob (Adrien).

Services extérieurs.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mme Bastide (Louise), rédacteur principal de 2e classe à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine, est placée, sur sa demande, en position de service détaché, à compter du 26 mars 1952 et pour cinq ans, auprès dudit office en qualité d'assistante sociale chef.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Boyer (Georges), secrétaire administratif de 1re classe, 3e échelon (indice 305), à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Alger, est détaché en qualité de commandant de groupe, 3e échelon, des groupes mobiles de police rurale en Algérie (indice 330) auprès du gouvernement général de l'Algérie pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 1955.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mme Colson (Marguerite), employée de bureau, 6e échelon (indice 149), au ministère des anciens combattants et victimes de guerre (direction interdépartementale à Dijon), est détachée en la même qualité auprès du ministère des finances et des affaires économiques (direction des contributions indirectes de Lons-le-Saunier), pour une durée d'un an, à compter du 1er août 1955.

Par arrêté du 1er mars 1956, Mme Desclaux (Pierrette), rédacteur principal de 1re classe à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine, est placée, sur sa demande, en position de service détaché, à compter du 26 mars 1952, et pour cinq ans, auprès dudit office, en qualité d'assistante sociale.

Par arrêté du 1er mars 1956, M. Toma (Toussaint), secrétaire adjoint de 4e classe des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre, est détaché, sur sa demande, pour trois ans, à compter du 5 janvier 1956, et en la même qualité, auprès de l'office des anciens combattants et victimes de guerre de l'Afrique équatoriale française.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mercredi 7 mars 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat): territoire du Moyen-Congo (collège des citoyens de statut personnel) (rapport de M. François-Bénard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 7 février 1956).

2. — Suite de la discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 4e bureau sur les opérations électorales du département d'Indre-et-Loire) (un siège) (rapport supplémentaire de M. Dufour publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956).

3. — Discussion des conclusions du 2e rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département du Loiret (quatre sièges) (2e rapport supplémentaire de M. Musmeaux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 16 février 1956).

4. — Discussion des conclusions du 2e rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de Lot-et-Garonne (trois sièges) (2e rapport supplémentaire de M. Lamps publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 16 février 1956).

5. — Discussion des conclusions de 2e rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de la Manche (quatre sièges) (2e rapport supplémentaire de M. Coutant publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 16 février 1956).

6. — Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (2e circonscription) (trois premiers sièges) (rapport de M. Pommier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

7. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 6e bureau sur les opérations électorales du département de l'Oise (quatre sièges) (rapport supplémentaire de M. Barennes publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 17 février 1956).

8. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département de l'Orne (rapport de M. Fontanet publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

9. — Discussion des conclusions du rapport du 6ᵉ bureau sur les opérations électorales du territoire du Moyen-Congo (collège des citoyens de statut personnel) (rapport de M. François-Bénard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 7 février 1956).

10. — Discussion des conclusions du rapport du 10ᵉ bureau sur les opérations électorales du territoire des Somalis (rapport de M. Alduy publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 10 février 1956).

11. — Discussion des conclusions du 5ᵉ bureau sur les opérations électorales du territoire de Madagascar (collège des citoyens de statut personnel, 1ʳᵉ circonscription, Centre) (rapport de M. Gabelle publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 15 février 1956).

12. — Discussion des conclusions du rapport du 6ᵉ bureau sur les opérations électorales des territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et des Nouvelles-Hébrides (rapport de M. Charpentier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 17 février 1956).

13. — Discussion des conclusions du 3ᵉ rapport supplémentaire du 5ᵉ bureau sur les opérations électorales du département de la Manche (deux sièges) (3ᵉ rapport supplémentaire de M. Coutant publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 16 février 1956).

14. — Discussion des conclusions du rapport du 6ᵉ bureau sur les opérations électorales du département de la Moselle (rapport de M. Kriegel-Valrimont publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 31 janvier 1956).

15. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 8ᵉ bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (2ᵉ circonscription) (4ᵉ siège) (rapport supplémentaire de M. Pommier publié à la suite du compte rendu *in extenso* du 3 février 1956).

16. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 1ᵉʳ bureau sur les opérations électorales du département de l'Ardèche (un siège) (rapport de M. Camille Laurens publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 21 février 1956).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 7 mars 1956.

N° 347. — Proposition de loi de M. Ulrich relative à la date à partir de laquelle l'allocation spéciale doit être payée aux affiliés du régime minier remplissant les conditions prévues par la loi (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 353. — Proposition de loi de M. Ulrich tendant à compléter les articles 44 du décret du 27 novembre 1946 et 85 du décret du 22 octobre 1947, relatifs à la sécurité sociale dans les mines, en vue de ne permettre la cession ou la saisie des ressources des organismes de sécurité sociale minière qu'après autorisation du ministre de tutelle (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 522. — Proposition de loi de M. Denvers tendant à modifier en vue d'exonérer les patrons pêcheurs et les marins pêcheurs payés « à la part » du versement forfaitaire de 5 p. 100 le deuxième alinéa de l'article 52 de l'annexe III du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 526. — Proposition de loi de M. Dejean tendant à modifier les articles 2 et 37 de la loi du 1ᵉʳ septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 580. — Proposition de loi de M. Félix Gaillard portant revision de l'article 51 de la Constitution (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 621 (1). — Proposition de résolution de M. André Bégouin tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs, ostréiculteurs et maraîchers de la Charente-Maritime ayant subi des pertes du fait des fortes gelées de janvier et février en leur accordant le bénéfice de prêts à taux réduit et de dégrèvements d'impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 628. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot tendant à abroger les lois et décrets portant augmentation des loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 630. — Proposition de résolution de M. Félix Gaillard tendant à inviter le Gouvernement à autoriser le personnel de la gendarmerie faisant usage d'un vélomoteur personnel dans l'exécution du service à percevoir de l'essence détaxée (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 638. — Proposition de loi de M. Llante tendant à abolir l'état de siège à Madagascar et à abroger les textes d'exception qui en découlent (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 639. — Proposition de loi de M. Llante tendant à abroger le décret du 13 juillet 1955 portant dissolution d'organisations démocratiques camerounaises (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 644. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à revaloriser les rentes viagères constituées avant 1914 auprès de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (renvoyée à la commission des finances).

N° 661. — Proposition de loi de M. Beauguitte tendant à fixer le prix du blé (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 662. — Proposition de loi de M. Beauguitte tendant à instituer des prêts spéciaux du crédit agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 663. — Proposition de loi de M. Savard tendant à ce que certaines infirmités purement physiques ne soient plus un obstacle éliminatoire aux concours et examens d'accès à la fonction publique (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 669. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à accorder le bénéfice des congés de longue durée aux militaires blessés ou malades lorsqu'ils ont contracté leur affection sur les théâtres d'opérations extérieurs (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 672. — Proposition de résolution de M. Quinson tendant à inviter le Gouvernement à augmenter les effectifs budgétaires de la gendarmerie nationale (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 676. — Proposition de loi de Mme Rose Guérin tendant à ce que les fêtes légales soient non seulement chômées et payées, mais non récupérables dans les commerces non alimentaires (renvoyée à la commission du travail).

N° 686. — Proposition de résolution de M. Hénault tendant à inviter le Gouvernement à créer, à l'occasion du 40ᵉ anniversaire de la bataille de Verdun, des promotions hors concours dans la Légion d'honneur au profit des anciens combattants de 1914-1918 décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre, ayant obtenu au moins cinq titres dans la période qui va de la déclaration de guerre à la fin des hostilités (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 719. — Proposition de loi de M. Barthélemy tendant à l'attribution aux inspecteurs élèves des postes, télégraphes et téléphones d'une prime mensuelle de scolarité (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 723. — Rapport fait au cours de la 2ᵉ législature, au nom de la commission des moyens de communication, sur les propositions de loi tendant à réglementer les conditions et la durée du travail dans les transports routiers publics et privés (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 726 (1). — Rapport fait au cours de la 2ᵉ législature, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de résolution tendant à abroger le décret du 3 janvier 1955 déclassant le canal du Berry et à faire procéder à certains travaux de réfection de cette voie d'eau (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 763. — Proposition de loi de M. Billat tendant à renvoyer dans leurs foyers les sursitaires ayant accompli leur temps légal de service militaire (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 771. — Proposition de résolution de M. Billat tendant à inviter le Gouvernement à n'envoyer en aucun cas en Afrique du Nord les appelés mariés et pères de famille qui accomplissent leur temps légal de service militaire ou qui, libérables, sont maintenus sous les drapeaux (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 806. — Rapport supplémentaire fait au cours de la 2ᵉ législature, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi relative à l'application de l'article 53 de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles (renvoyé à la commission du travail).

N° 829 (1). — Rapport fait au cours de la 2ᵉ législature, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur les propositions de résolution tendant à nationaliser le collège moderne et technique de jeunes filles de Suresnes (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 953. — Proposition de loi de M. Dejean tendant à modifier la loi du 1ᵉʳ décembre 1951, modifiée par les lois des 15 juillet 1954 et 3 avril 1955, tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel (renvoyée à la commission de la justice).

N° 1024 (1). — Rapport de M. Viatte, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi, modifiée par le Conseil de la République, tendant à la transformation de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon en école de plein exercice.

N° 1034. — Proposition de loi de M. Bretin tendant à la mise en œuvre des mesures propres à compenser les pertes subies par les exploitants agricoles du fait des gels récents (renvoyée à la commission des finances).

N° 1035. — Proposition de loi de M. Luciani tendant à fixer le prix du blé à un taux normal (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 1036. — Proposition de loi de M. Davoust tendant à la suppression des taxes frappant le vin (renvoyée à la commission des finances).

N° 1037. — Proposition de loi de M. Bretin tendant à permettre aux exploitants agricoles de pourvoir aux réensemencements nécessaires (renvoyée à la commission de l'agriculture).

Validation de pouvoirs.

Dans sa première séance du mardi 6 mars 1956, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de MM. Condat Mahaman (Niger), Diori Hamani (Niger), Pouvanaa Oopa (Océanie).

Nomination d'un membre de commission.

Dans sa première séance du mardi 6 mars 1956, l'Assemblée nationale a nommé M. Senghor membre de la commission des territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Guissou (Henri).

Nominations de membres de commissions extraparlementaires.

Dans sa séance du mardi 6 mars 1956, l'Assemblée nationale a nommé:

1° MM. Juskiewenski et Mamadou Konaté, pour représenter l'Assemblée nationale au sein du conseil supérieur du travail de la France d'outre-mer;

2° MM. Jean-Raymond Guyon et Charlot, pour représenter l'Assemblée nationale au sein du comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés;

3° MM. François-Benard et Penoy, pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission chargée d'assister le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme dans la gérance de la tranche nationale du fonds d'investissement routier;

4° MM. Lecœur, Catoire, Charpentier, Gilbert Martin, Gabelle, Boisdé, Ninine, Malbrant, pour représenter l'Assemblée nationale au sein du comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile;

5° MM. Lamarque-Cando et Robert Besson, pour représenter l'Assemblée nationale au sein du comité de contrôle du fonds forestier national.

Commission de l'agriculture.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Bretin, Bricout, Charpentier, Fourvel, Guillou (Pierre), Guitton (Antoine) (Vendée), Jacquet (Michel), Laborbe, Lalle, Lambert (Lucien), Lefranc (Raymond) (Aisne), Lucas, Méhaignerie, Pelleray, Rincent, Sesmaisons (de), Soury, Tricart.

Suppléants. — MM. Joubert (de M. Boscary-Monsservin), Cherrier (de Mme Boulard), Lainé (de M. Luciani), Vallin (de M. Màton), Garnier (de M. Waldeck Rochet), Barbot (de M. Ruffe).

Commission des finances.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Boisdé (Raymond), Cartier (Marius), Charles (Pierre), Courant, Darou, David (Marcel), Dorey, Gozard (Gilles), Houdremont, Icher, Julian (Gaston), Lamps, Leenhardt (Francis), Louvel, Marcellin, Mazier, Morice (André), Privat, de Tinguy.

Suppléants — MM. Pascal Arrighi, Giscard d'Estaing, Paumier, Reynes (Alfred).

Commission de l'intérieur.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Arrighi (Pascal), Ballanger (Robert), Barbot (Marcel), Bricout, Brocas, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cayeux (Jean), Chauvet, Dides, Féron, Gagnaire, Gayrard, Hovnanian, Isorni, La Chambre (Guy), Le Floch, Lenormand (André) (Calvados), Lipkowski (Jean de), Marrane, Mérigonde, Merle, Montalat, Nerzic, Nicolas (Maurice) (Seine), Penven, Provo, Quinson, Roclore, Tirolien, Vallin, Vergès, Very, Vignard, Vitter (Pierre).

Suppléants. — MM. Halbout (de M. Conombo), Gravoille (de M. Cristofol), Conte (de M. Levindrey), Pranchère (de M. Dreyfus-Schmidt), Monnerville (de M. Durroux), Sauer (de M. Mariat), Lainé (Jean) (de M. Bégouin), Méhaignerie (de M. Rey).

Assistait en outre à la séance. — M. de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des finances.

Commission des pensions.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Barry, Bégouin (Lucien) (Seine-et-Marne), Cormier, Diori Hamani, Garat (Joseph), Guibert, Guichard, Segelle.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 8 mars 1956 à dix heures (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 394) de M. Klock tendant à inviter le Gouvernement à limiter l'extension des magasins à succursales multiples;

Le projet de loi (n° 838) portant ratification du décret du 25 février 1956 portant suspension de certains droits de douane d'importation.

II. — Rapports:

Sur le rapport repris (n° 933) tendant à réorganiser les services du commerce extérieur;

Sur le rapport repris (n° 935) tendant à abroger le décret du 29 août 1955 relatif au remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices et à maintenir en vigueur l'aide à l'exportation existant au 1er janvier 1955 tant qu'une harmonisation des charges fiscales et sociales ne sera pas réalisée sur le plan européen;

Sur le rapport repris (n° 934) tendant à réglementer l'usage de la dénomination chambre de commerce.

III. — Nomination des membres de la sous-commission de la distribution.

IV. — Nomination d'un membre de la commission chargée de statuer sur l'éligibilité des membres du Conseil économique et la régularité de leur désignation.

V. — Rapport de M. Tony Larue sur: 1° la proposition de résolution (n° 306) de M. Deixonne tendant à inviter le Gouvernement à résoudre d'urgence les problèmes que pose le marasme de nos industries du textile et du cuir; 2° la proposition de résolution (n° 855) de M. Raymond Boisdé tendant à inviter le Gouvernement à appliquer l'alinéa 8° de l'article unique de la loi du 2 avril 1955 en diminuant les taux des différentes taxes fiscales ou parafiscales et notamment celui de la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les activités du textile et du cuir.

VI. — Audition de M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures.

La commission des affaires étrangères se réunira le jeudi 8 mars 1956, à dix heures (local du 6e bureau):

Audition de M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur les conversations franco-allemandes.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 8 mars 1956, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 367) de M. Boisdé (allocation logement dans le régime agricole);

La proposition de résolution (n° 395) de M. Henri Meck (caisse nationale des calamités agricoles);

La proposition de loi (n° 626) de M. Billat (protection des végétaux);

La proposition de résolution (n° 655) de M. Camille Laurens (détaxe du matériel de l'artisanat rural);

La proposition de résolution (n° 730) de M. Pirot (assainissement du marché du porc);

La proposition de loi (n° 854), modifiée par le Conseil de la République (attachés agricoles).

II. — Demande de prolongation du délai constitutionnel formulée par le Conseil de la République (enseignement agricole).

III. — Rapport de M. de Sesmaisons sur la proposition de loi (n° 569) modifiée par le Conseil de la République (mode de payement des fermages).

IV. — Eventuellement, rapport sur la proposition de loi (n° 854) modifiée par le Conseil de la République (attachés agricoles).

V. — Rapport de M. Boscary-Monsservin sur sa proposition de résolution (n° 445) (rétablissement du ministère de l'agriculture).

VI. — Rapport de M. Lucas sur le rapport repris (n° 585) (personnel des eaux et forêts).

La commission des finances se réunira le mercredi 7 mars 1956, à onze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 896) autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens, de la sauvegarde du territoire. (M. de Tinguy, rapporteur pour avis.)

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 9 mars 1956 à neuf heures quarante-cinq (local de la commission de l'éducation nationale, n° 262) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 213) de M. Jean Masson (élections aux conseils d'administration sécurité sociale et allocations familiales) ;

La proposition de loi (n° 229) de M. Robert Bichet (rachat cotisations d'assurance vieillesse) ;

La proposition de loi (n° 442) de M. Paquet (majorations de retard et pénalités) ;

La proposition de loi (n° 465) de M. Goussu (délais de prescription des cotisations impayées) ;

La proposition de loi (n° 516) de M. Musmeaux (âge du droit à pension) ;

La proposition de loi (n° 632) de M. Boisdé (contrats d'intéressement d'entreprise) ;

La proposition de loi (n° 634) de Mme Estachy (allocations familiales au premier enfant) ;

Le projet de loi (n° 615), adopté par le Conseil de la République (pénalités en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs) ;

La proposition de loi (n° 952) de M. Marcel David (sécurité sociale des étudiants).

II. — Rapport de M. Besset sur la proposition de loi (n° 355), modifiée par le Conseil de la République (double cotisation d'allocation de vieillesse).

III. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur l'avis (n° 26) du Conseil de la République tendant à supprimer la condition de résidence exigée pour l'éligibilité aux conseils de prud'hommes.

IV. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur la proposition de loi (n° 359), modifiée par le Conseil de la République (compétence des conseils de prud'hommes).

V. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur la proposition de loi (n° 649), modifiée par le Conseil de la République (extension des conventions collectives de travail).

VI. — Eventuellement, rapport de M. Coutant sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République (congés payés).

VII. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la justice et de législation le mercredi 7 mars 1956 à dix heures (local de la commission n° 250) :

Suite du rapport de Mme Rabaté sur: 1° la proposition de loi (n° 520) de M. Bouxom tendant à interdire toute expulsion de locataires ou d'occupants de locaux d'habitations sans relogement préalable des intéressés dans des conditions normales; 2° la proposition de résolution de M. Gautier (n° 303) tendant à inviter le Gouvernement à faire surseoir à toute expulsion de locataires pendant les mois d'hiver tant que les intéressés n'auront pas été relogés dans des conditions normales maintenant la cohésion de la famille.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission des territoires d'outre-mer le mercredi 7 mars 1956 à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 254) :

Eventuellement, avis sur le projet de loi (n° 896) relatif aux pouvoirs spéciaux pour l'Algérie.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le vendredi 9 mars 1956, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

Convocations de la conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président, dans les salons de la présidence :

1° Le mercredi 7 mars à onze heures trente, pour organiser la discussion sur les pouvoirs spéciaux en Algérie ;

2° Le jeudi 8 mars à onze heures trente pour organiser la discussion relative aux validations de pouvoirs.

Réunions du mercredi 7 mars 1956.

1er bureau. — Examen du rapport de M. Crouzier sur les opérations électorales de l'Aube (4e siège), à neuf heures trente. — Local n° 255.

2e bureau. — Examen du dossier d'élection du Cher (4e siège), à quatorze heures trente. — Local n° 232.

4e bureau. — Opérations électorales de la Guadeloupe et éventuellement, opérations électorales de la Gironde (1re circonscription), à onze heures. — Local n° 209.

Commission des boissons, à dix heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à onze heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 219.

Commission des finances, à onze heures trente. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à dix heures. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à onze heures. — Local n° 220.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, à neuf heures trente. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 254.

Sous-commission de l'aviation civile et commerciale, à dix heures. — Local n° 211.

Sous-commission des beaux-arts, à dix heures. — Local n° 262.

Sous-commission du commerce extérieur, à onze heures trente. — Local n° 263.

Sous-commission de la recherche scientifique, à neuf heures trente. — Local n° 262.

Sous-commission des routes et autoroutes, à onze heures quinze. — Local n° 211.

Sous-commission des sports, à dix heures trente. — Local n° 262.

Sous-commission du tourisme, à dix heures quarante-cinq. — Local n° 211.

Sous-commission d'enquête sur le régime fiscal, à dix heures. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 8 mars 1956.

A seize heures. — Séance publique

1. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale, dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce que concerne la légitimation des enfants adultérins. (Nos 449, 627, 658, année 1954; 151 et 296, session de 1955-1956. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le régime des congés annuels payés. (N° 300, session de 1955-1956. — Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE COMMUNISTE

(12 membres au lieu de 11.)

Ajouter le nom de Mme Renée Devaux.

Nominations de membres de commissions générales.

Dans sa séance du mardi 6 mars 1956, le Conseil de la République a nommé :

M. Pauzel, membre suppléant de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. de Chevigny, démissionnaire.

M. Dutoit, membre suppléant de la commission de l'agriculture, en remplacement de M. Ramette, démissionnaire.

M. Perdereau, membre suppléant de la commission de l'agriculture, en remplacement de M. de Chevigny, démissionnaire.

Mme Dervaux, membre titulaire de la commission de l'éducation nationale, en remplacement de M. Primet.

M. Primet, membre suppléant de la commission de l'éducation nationale, en remplacement de M. Namy.

M. Delorme, membre suppléant de la commission de l'éducation nationale, en remplacement de M. de Chevigny, démissionnaire.

M. Primet, membre titulaire de la commission des finances, en remplacement de M. Marrane, démissionnaire.

M. Namy, membre suppléant de la commission des finances, en remplacement de M. Primet.

Mme Dervaux, membre suppléant de la commission des finances, en remplacement de M. Ramette, démissionnaire.

Mme Dervaux, membre titulaire de la commission de l'intérieur, en remplacement de M. Marrane, démissionnaire.

M. Berlioz, membre titulaire de la commission de la presse, en remplacement de M. Ramette, démissionnaire.

M. Blondelle, membre suppléant de la commission de la Presse, en remplacement de M. de Chevigny, démissionnaire.

M. Peschaud, membre titulaire de la commission du suffrage universel, en remplacement de M. de Chevigny, démissionnaire.

M. Gravier, membre titulaire de la commission du travail, en remplacement de M. de Chevigny, démissionnaire.

Commission des boissons.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Georges Bernard, Claparède, Henri Cordier, Dupic, de Geoffre, Grégory, Hoeffel, Marc Pauzet, Péridier, Sauvêtre, Sempé, Thibon, Verneuil.

Excusés. — MM. Jean Bène, Brettes, Jean Doussot, Etienne Gay, Henri Maupoil, Montsarrat, Hubert Pajot, Jules Pinsard.

Suppléants. — MM. David, Enjalbert, Gaspard, Jollit, Primet.

Commission des finances.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Armengaud, André Boutemy, Chapalain, Coudé du Foresto, Jacques Debû-Bridel, Gaspard, Georges Laffargue, Albert Lamarque, Longuet, Jean Maroger, de Montalembert, Pellenc, Peschaud, Alex Roubert.

Suppléants. — MM. Primet, Raybaud.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Henri Barré, Beaujannot, Jean Bertaud, Bonnet, Bouquerel, Julien Brunhes, Dutoit, de Geoffre, Lodéon, Raybaud, Sauvêtre, Verdeille.

Suppléants. — MM. Cerneau, Robert Chevalier, Cordier, Dupic, Le Digabel, Suran.

Excusés. — MM. Aubert, Jean Bertaud, Julien Brunhes, René Dubois, de Menditte.

Commission de la production industrielle.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Bataille, René Caillaud, Coudé du Foresto, Droussent, Grégory, Lebreton, Tharradin.

Suppléants. — MM. Armengaud, Georges Bernard, Bonnet, Dassaud, Léon David, Debû-Bridel, Gondjout, Symphor.

Excusés. — MM. Bousch, Henri Cornat, Laurent-Thouverey, Longchambon, Pinchard, Vanrullen, de Villoutreys.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Abel-Durand, Beaujannot, Bonnet, Chamaulte, Dassaud, Mmes Marcelle Delabie, Marcelle Devaud, M. Dutoit, Mme Girault, MM. Gondjout, Menu, Méric, Tharradin.

Excusés. — MM. Marcel Boulangé, Minvielle, Montpied, François Ruin.

Suppléants. — Mme Cardot, MM. Claparède, Courroy, Péridier, Symphor.

Convocations de commissions.

Rectificatif.

La réunion de la commission des finances, prévue pour le mercredi 7 mars 1956, aura lieu à quinze heures, au lieu de quinze heures trente (local de la commission).

Ordre du jour rectifié.

I. — Avis sur le projet de décret relatif aux conditions d'application de l'article 4 du décret n° 55-552 du 20 mai 1955 portant ouverture de programme au titre de la modernisation et de l'équipement de l'agriculture. — Rapporteur pour avis: M. de Montalembert.

II. — Audition de M. le ministre de l'intérieur, de M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur et de M. le secrétaire d'Etat au budget, sur le problème des finances locales (audition commune avec la commission de l'intérieur).

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 8 mars 1956, à dix heures (local n° 201):

I. — Examen de l'avis présenté par M. Julien Brunhes, sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

II. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 7 mars 1956, à quinze heures (local n° 213):

I. — Nouvel examen du rapport de Mme Marcelle Devaud sur le projet de loi (n° 300, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le régime des congés annuels payés.

II. — Examen du projet de loi (n° 323, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réduction des taux d'abattement servant au calcul des prestations familiales. — Désignation d'un rapporteur.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, le mercredi 7 mars 1956, à neuf heures quarante-cinq (local n° 202):

3° Examen de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa troisième lecture, relative à la location-gérance des fonds de commerce et des établissements artisanaux (rapport A. N., 3° lég., n° 674).

Réunions de commissions du mercredi 7 mars 1956.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de l'agriculture, à 15 heures. — Local n° 214.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à 11 heures. — Local n° 207.

Commission de la comptabilité, à neuf heures trente. — Local n° 269.

Commission des finances et commission de l'intérieur, à quinze heures. — Local de la commission des finances.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission de la marine et des pêches, à dix heures. — Local n° 215.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 221.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures. — Local n° 213.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 8 mars 1956.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de MM. Antonini et Héline, au nom du groupe U. G. R., M. Georges Oudard, au nom du groupe des républicains sociaux, M. Guillabert, au nom du groupe des I. O. M., M. Hazoumé, au nom du groupe U. P. P. O. M., M. Lounda, au nom du groupe R. D. A., M. Bégarra, au nom du groupe S. F. I. O., M. Georges Riond, au nom du groupe des républicains indépendants et apparentés, M. Schmitt, au nom du groupe M. R. P., tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour appliquer les mesures de décentralisation et de déconcentration annoncées depuis longtemps. (N°s 152, session 1955-1956, M. N..., rapporteur; avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. N..., rapporteur, sous réserve qu'il n'y ait pas de débat.)

2. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Ya Doumbia, Guirandou N'Diaye, Mme Lefaucheux, MM. Ahidjo, Max André, Charles-Cros, Hazoumé, Legentilhomme, Rosenfeld et Soppo Priso, tendant à inviter le Gouvernement à favoriser l'exercice de la fonction publique outre-mer pour les citoyens originaires des territoires d'outre-mer. (N°s 150 et 151, session 1955-1956, avis préalable de la commission de politique générale, M. Guirandou N'Diaye, rapporteur; M. Junillon, rapporteur.)

3. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Guillabert, Deroux, Lounda, Robert Léon, Hazoumé, Bégat, Ya Doumbia, Guirandou N'Diaye, Randretsa, Benon et Cazelles, tendant à inviter le Gouvernement: *a*) à prendre toutes mesures utiles pour empêcher dans tous les établissements d'enseignements métropolitains le retour de nouveaux incidents; *b*) à procéder à une enquête immédiate en vue de déterminer les responsabilités qui auraient été encourues dans l'affaire de Montpellier, notamment chez les représentants de l'exécutif, et à prendre les sanctions exemplaires qui s'imposent dans pareilles circonstances. (N° 142, session 1955-1956, M. N..., rapporteur; avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, M. N..., rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer concernant certaines mesures d'extension du repos dominical dans les territoires d'outre-mer. (N°s 17 et 116, année 1954, et 158, session 1955-1956, M. Bégarra, rapporteur.)

Election d'un secrétaire.

Dans sa séance du 6 mars 1956, l'Assemblée de l'Union française a élu secrétaire M. Ba Amadou, en remplacement de M. M'Bida, démissionnaire.

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du 6 mars 1956, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Héline, membre de la commission de politique générale, en remplacement de M. Bangoura Karim.

M. Bangoura Karim, membre de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, en remplacement de M. Héline.

M. Begat, membre de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, en remplacement de M. M'Bida.

Nomination des membres d'un organisme extraparlementaire.

Dans sa séance du 6 mars 1956, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

Mme Malroux, membre titulaire;

M. La Gravière, membre suppléant,

du conseil supérieur du travail institué auprès du ministre de la France d'outre-mer.

Affaires économiques.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents. — MM. Audu (Jean-Bertrand); Bégarra, Dède, Dusseaulx (Roger), Schmitt. *Suppléants :* M. Bégarra de M. Reverbori, M. Dède de M. Riond (Georges); M. Schmitt de M. Le Brun Kéris.

Excusés: MM. Coste, Theetten, Troisgros, Polycarpe.

Relations extérieures.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents: MM. Bidet (André), Dardelle, Gorse. Habib-Deloncle, Héline. *Suppléants :* M. Jean Guiter de M. Oudard; M. Jean-Bertrand Audu de M. Pierre-Louis Berthaud; M. Delmas de M. Benon; M. Dardelle de M. Baudouin; M. Gorse de M. Roger Lévy; M. Héline de M. Legentilhomme; M. André Bidet de M. Rosenfeld.

Intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Séance du mardi 6 mars 1956.

Présents: MM. Boisdon, Bougenot, Alfred Bour, Chastenet, Dubois, Habib-Deloncle, Junillon, Mlle Lafon, MM. Oudard, Perier, Rencurel, Troisgros. *Suppléants :* M. Dardelle de M. Michalot; M. Dubois de M. Chiarasini; M. Junillon de M. Reverbori; M. Monnet de M. Antonini; M. Rencurel de M. Guyard; M. Schleiter de M. Pialoux.

Assistait, en outre, à la séance: Mlle Leber.

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de politique générale le 7 mars 1956, à dix-sept heures (local n° 31), à Paris:

Nomination d'un rapporteur pour la demande d'avis (n° 162, session 1955-1956) sur le projet de loi autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer une évolution des territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux porteurs de bons 6 p. 100 1953 des postes, télégraphes et téléphones.

Le 6 mars 1956, à dix heures trente, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des affaires économiques et financières, au tirage au sort des six bulletins chiffrés prévus par l'arrêté du 9 février 1956.

Le sort a désigné les groupes de deux chiffres suivants:

08 — 22 — 26 — 56 — 57 — 88.

Les porteurs de valeurs de l'espèce sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des bons se terminant par l'un de ces groupes de deux chiffres sortis au tirage aura lieu à partir du 15 avril 1956, à savoir:

A la recette générale des finances et dans les recettes-perceptions de la Seine;

A la paierie générale de la Seine;

Aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers des finances, receveurs percepteurs et percepteurs;

Aux recettes des postes, télégraphes et téléphones.

Avis aux porteurs de bons 6 p. 100 1954 des postes, télégraphes et téléphones.

Le 6 mars 1956, à dix heures trente, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des affaires économiques et financières, au tirage au sort des six bulletins chiffrés prévus par l'arrêté du 9 février 1956.

Le sort a désigné les groupes de deux chiffres suivants:

07 — 26 — 37 — 53 — 75 — 88.

Les porteurs de valeurs de l'espèce sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des bons se terminant par l'un de ces groupes de deux chiffres sortis au tirage aura lieu à partir du 15 avril 1956, à savoir:

A la recette générale des finances et dans les recettes-perceptions de la Seine;

A la paierie générale de la Seine;

Aux caisses de trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers des finances, receveurs percepteurs et percepteurs;

Aux recettes des postes, télégraphes et téléphones.

Agriculture

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des pays appartenant à l'Union européenne des paiements.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'article 4 de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 15 septembre 1955, les exportateurs sont informés de ce que le contingent de 10.000 tonnes de bois de mine pelé en pin maritime ouvert à destination des pays appartenant à l'Union européenne des paiements par l'avis aux exportateurs du 15 janvier 1956 est épuisé.

Les dossiers de demande d'autorisation d'exporter concernant ce poste de bois de mine cesseront donc d'être recevables deux jours francs après la publication du présent avis.

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de trois avenants et d'une annexe à la convention collective nationale des industries textiles.

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires pour tous les employeurs des professions et régions comprises dans leur champ d'application trois avenants et une annexe à la convention collective nationale de l'industrie textile du 1er février 1951.

L'avenant n° 4 à l'annexe relative aux salaires dans les textiles naturels de la convention collective nationale du 1er février 1951, intervenu le 15 septembre 1955, a été signé par:

L'Union des industries textiles, à l'exception de certains de ses adhérents,

D'une part, et

La fédération F. O. des textiles de France et d'outre-mer;
La fédération française des syndicats chrétiens de l'industrie textile C. F. T. C.,

D'autre part.

L'avenant n° 2 à l'annexe n° 5 à la convention collective nationale concernant les employés, techniciens, agents de maîtrise et assimilés des textiles naturels en date du 4 octobre 1955 a été signé par:

L'Union des industries textiles, à l'exception de certains de ses adhérents,

D'une part, et

La fédération F. O. des textiles de France et d'outre-mer;
La fédération française des syndicats chrétiens de l'industrie textile C. F. T. C.;
La fédération nationale des syndicats de cadres, de maîtrise et de techniciens du textile C. G. C.,

D'autre part.

L'avenant n° 1 à l'annexe n° 4 à la convention collective nationale concernant les ingénieurs et cadres des textiles naturels est intervenu le 4 octobre 1955 entre:

L'Union des industries textiles, à l'exception de certains de ses adhérents,

D'une part, et

La fédération F. O. des textiles de France et d'outre-mer,
La fédération française des syndicats chrétiens de l'industrie textile C. F. T. C.;
La fédération nationale des syndicats de cadres, de maîtrise et de techniciens du textile C. G. C.,

D'autre part.

L'objet de ces avenants est de fixer les taux minima des salaires garantis aux salariés des catégories intéressées et de majorer les salaires effectifs antérieurs.

L'annexe n° 6 à la convention collective nationale du 1er février 1951 relative à l'indemnisation des jours fériés dans les textiles naturels est intervenue le 15 septembre 1955 entre:

L'Union des industries textiles, à l'exception de certains de ses adhérents,

D'une part, et

La fédération F. O. des textiles de France et d'outre-mer;
La fédération française des syndicats chrétiens de l'industrie textile C. F. T. C.;
La fédération nationale des syndicats de cadres, de maîtrise et de techniciens du textile C. G. C.,

D'autre part.

Le champ d'application des avenants et de l'annexe est national. Ces documents ont été déposés au secrétariat du conseil des prud'hommes de la Seine où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Les communications doivent être adressées au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'une assistante sociale au quartier psychiatrique de l'hôpital-hospice de Pontorson (Manche).

Un concours sur titres, pour le recrutement d'une assistante sociale, est ouvert à l'hôpital-hospice de Pontorson (Manche).

Peuvent seules faire acte de candidature les personnes titulaires du diplôme d'assistante sociale ou d'une autorisation d'exercer définitivement la profession d'assistante sociale.

Les candidates doivent être âgées de vingt et un ans au moins et de trente-cinq ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois, cette limite d'âge pourra être reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs valables ou validables pour la retraite, ainsi que dans les conditions fixées par l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1er avril 1956 à la direction de l'hôpital-hospice de Pontorson (Manche), qui adressera la liste des pièces à fournir à toute personne qui en fera la demande.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis relatif aux dates des épreuves de la première partie du monitorat d'enseignement ménager familial.

(Session de 1956.)

La première série d'épreuves de la première partie de l'examen du monitorat d'enseignement ménager familial se déroulera les 16, 17 et 18 mai 1956.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 avril 1956.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté en date du 1er mars 1956, la chaire d'éthologie des animaux sauvages au Muséum national d'histoire naturelle est déclarée vacante (dernier titulaire: M. Urbain).

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour adresser au directeur du Muséum national d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris, leur déclaration de candidature et l'exposé de leurs titres.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 6 mars 1956.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350 .. (1)	....	....	350 ..	....
350 35	Canada	1 $ Can.	....	....	....	350 65	350 60
163 40	Côte Fse Somalis.	100 F Djib	164 0727	....	....	....	....
2795 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	....	....	2800 ..	....
8380 50	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8392 ..	8390 50
705 05	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	705 20	705 15
5080 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5080 50	5079 50
982 85	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	983 ..	982 75
56 ..	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 03	56 02
4912 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4912 ..	4909 ..
9242 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9244 ..	9242 ..
6764 ..	Suède	100 c. s	6765 625	6715 ..	6816 50	6767 ..	6764 50
8032 ..	Suisse	100 f. s	8003 98	7944 ..	8064 ..	8033 50	8032 ..
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	....
1008 ..	Égypte	1 liv ég	1005 04	997 ..	1013 ..	1007 ..	....
1219 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1217 50	....
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	....
117 40	Yougoslavie.....	100 din	116 666	115 70	117 60	117 40	....

Zone C. F. A..	100 F C. F. A......	200
Zone C. F. P..	100 F C. F. P......	550
États associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres........	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE LE CARBONE-LORRAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 812.400.000 F
SIÈGE SOCIAL : 45, RUE DES ACACIAS, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 272896 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946.

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la totalité des 107 obligations à amortir au 1er avril 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis antérieurement par tirage ont été présentés au remboursement.

COMPAGNIE DU PHOSPHO GUANO

CAPITAL : 144.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 16, AVENUE HOCHE, PARIS
R. C. : Seine 42385.

Obligations 4 0/0 1945.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de son emprunt 4 0/0 1945, la société a procédé au rachat en Bourse des 140 obligations de 5.000 F nominal de cet emprunt dont l'amortissement était prévu pour le 15 mai 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cette annuité.

Les amortissements précédents ont été réalisés par rachats en Bourse.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES METAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.604.600.000 F
SIÈGE SOCIAL : 7, RUE DU CIRQUE, PARIS (8e)
Registre du commerce : n° 55-B 13241.

Obligations 6 1/2 0/0 1949.

Septième amortissement.

Les 422 obligations suivantes, sorties au tirage du 22 février 1956, sont remboursables le 1er avril 1956 à 10.000 F, coupon n° 8, échéance 1er avril 1957, attaché :

8.488 à 8.942 (1).

Les amortissements précédents ont tous été effectués par rachats en Bourse.

Le remboursement s'effectue aux caisses des établissements suivants :

Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, aux guichets de ses succursales et banques affiliées ;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris.

(1) Dont 33 obligations comprises dans la numération des titres rachetés.

Société anonyme d'Entreprises François Bernard

AU CAPITAL DE 4.400.000 F
SIÈGE SOCIAL : 6, RUE DUBREIL, NANTES
R. C. : Nantes 2752 B.

Obligations de 5.000 F 5 0/0 1947.

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er avril 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il ne reste plus aucun titre à rembourser sur cet emprunt.

SOCIETE des TUILERIES de BEAUVAIS

CAPITAL : 126.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 12, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, BEAUVAIS
R. C. : Beauvais n° 363.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

Onzième amortissement.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de son emprunt 3 3/4 0/0 1945, la société a procédé au rachat en Bourse des 80 obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt dont l'amortissement était prévu pour le 1er avril 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cette annuité.

Toutes les obligations sorties aux tirages précédents ont été présentées au remboursement.

SAINT-RAPHAEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.127.677.500 F
SIÈGE SOCIAL : 8, RUE DU PARC-ROYAL, PARIS (3e)
R. C. : Seine n° 54-B 10712.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 151 obligations amorties au troisième tirage (10e amortissement) effectué le 27 février 1956 (la société a racheté 367 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° De la série comprenant des obligations amorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
907 à 1.244	1956	9.368 à 9.562	1954

Les obligations amorties au tirage du 27 février 1956 seront remboursables à partir du 1er avril 1956.

Société Chimique et Routière de la Gironde

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 952.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE BROCA, A PARIS (5e)

R. C.: Seine n° 55-B 9449.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F.

Douzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 230 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 mars 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis antérieurement par tirage ont été présentés au remboursement.

Société anonyme de Blanchiments, Teintures et Impressions

(Etablissements de Thizy, Villefranche, Roanne A. Lafont et Eitia réunis.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 625.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 37, RUE SULLY, LYON

R. C.: Lyon n° 10090 B.

Obligations 6 0/0 (ex-4 0/0) 1942 de 2.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 124 obligations pour l'amortissement du 15 mars 1956.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 181 obligations sorties au tirage complémentaire du 21 février 1956 et remboursables à partir du 15 mars 1956, coupons du 15 septembre 1956 et suivants attachés, au pair de 2.000 F;**

2° **Des séries comprenant des obligations amorties antérieurement et non remboursées.**

NOTA. — Les nombres entre parenthèses portés dans les colonnes en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

61 à 70	(55)	1.831 à 1.840	(54)	3.711 à 3.720	(56)
101 à 110	(56)	1.911 à 1.920	(55)	3.841 à 3.850	(56)
181 à 190	(55)	1.921 à 1.930	(54)	3.851 à 3.860	(54)
271 à 280	(56)	1.971 à 1.980	(54)	4.011 à 4.020	(55)
381 à 390	(56)	2.021 à 2.030	(56)	4.071 à 4.080	(55)
401 à 410	(56)	2.051 à 2.060	(56)	4.161 à 4.170	(56)
621 à 630	(55)	2.101 à 2.110	(56)	4.331 à 4.340	(55)
811 à 820	(56)	2.151 à 2.160	(56)	4.401 à 4.410	(55)
851 à 860	(56)	2.161 à 2.170	(54)	4.481 à 4.490	(55)
981 à 990	(55)	2.261 à 2.270	(55)	4.501 à 4.510	(56)
1.041 à 1.050	(56)	2.301 à 2.310	(54)	4.731 à 4.740	(55)
1.061 à 1.070	(56)	2.341 à 2.350	(55)	4.781 à 4.790	(56)
1.091 à 1.100	(55)	2.361 à 2.370	(55)	4.801 à 4.810	(54)
1.191 à 1.200	(55)	2.501 à 2.510	(55)	5.031 à 5.040	(56)
1.231 à 1.240	(56)	2.691 à 2.710	(56)	5.091 à 5.100	(56)
1.301 à 1.310	(54)	3.031 à 3.040	(55)	5.501 à 5.510	(55)
1.341 à 1.350	(56)	3.221 à 3.225	(55)	5.571 à 5.580	(56)
1.531 à 1.540	(54)	3.261 à 3.270	(54)	5.691 à 5.700	(55)
1.541 à 1.550	(56)	3.401 à 3.410	(56)	5.841 à 5.850	(56)
1.621 à 1.630	(55)	3.531 à 3.540	(56)	5.861 à 5.870	(56)
1.641 à 1.650	(56)	3.541 à 3.550	(54)	5.891 à 5.900	(55)
1.711 à 1.720	(56)	3.671 à 3.680	(55)		

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

COOPERATIVE REGIONALE des CHARENTES et du POITOU

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

SIÈGE SOCIAL: RUE DU DOCTEUR-JEAN, SAINTES (CHARENTE-MARITIME)

R. C.: Saintes n° 55-B 13.

Avis aux porteurs d'obligations 5 0/0 1933.

MM. les obligataires sont informés que la totalité des obligations non amorties à ce jour seront remboursées par anticipation, coupon n° 47 attaché, au prix de 500 F, le 1er juillet 1956.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Ben Younes (Moïse), né le 21 août 1901 à Oran (Algérie), 10, rue d'Ulm, négociant, demeurant à Paris (8e), 33, avenue Montaigne, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs: Gérard-Jack, né le 12 septembre 1935 à Rabat (Maroc), et Jean, né le 30 mars 1944 à Casablanca (Maroc), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bertier ou subsidiairement celui de Bertin.

M. Raymond Dabe, né le 4 novembre 1930 à Liverdun, demeurant 54, Grande-Rue, à Liverdun (Meurthe-et-Moselle), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bregeat.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

7 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Les Compagnons de Sidi-Ferruch.** But: maintien de l'Algérie dans la patrie française; resserrer les liens entre les adhérents (réservée aux descendants des artisans de la conquête de l'Algérie [1830-1872] et du développement de l'influence française en Tunisie [1881-1882] et au Maroc [1912-1925]). Siège social: hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente, Paris.

7 février 1956. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre.** But: défense des intérêts matériels et moraux collectifs ou individuels des anciens combattants et victimes de guerre. Siège social: salle Diderot, Châteauroux.

7 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Groupe artistique et folklorique ceretan.** But: faire connaître les danses du folklore catalan et les œuvres théâtrales régionales. Siège social: Grand Café, Céret (Pyrénées-Orientales).

7 février 1956. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Association des familles du canton de Sissonne.** But: grouper, représenter et défendre les intérêts moraux et matériels des familles dans tous les domaines. Siège social: hôtel de ville de Sissonne.

7 février 1956. Déclaration à la préfecture de Tours. **Association d'éducation populaire du patronage de Saint-Pierre-Ville.** But: contribuer à favoriser le développement moral et artistique des jeunes, organisation de colonies de vacances, camps de plein air et projections. Siège social: 79, rue Blanqui, au presbytère, église Saint-Pierre-Ville.

8 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Secrétariat social « Pour vous servir ».** But: organisme d'information sociale mettant ses services à la disposition des habitants de la commune. Siège social: 65, rue Massue, Vincennes.

8 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Le folklore de chez nous.** But: artistique et culturel pour le maintien de l'art français sous toutes ses formes. Siège social: 10, rue Chabanais, Paris.

9 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association sportive des Récollets.** But: pratique du sport. Siège social: les Récollets, à Saumur (Maine-et-Loire).

10 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Amicale de la Serre.** But: œuvres d'éducation, organisation de loisirs sains et formation des jeunes. Siège social: salle paroissiale, à Vriange (Jura).

10 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'étude et l'action sociale en faveur de la vieillesse.** But: étudier les différents aspects du problème de la vieillesse. Proposer des solutions et réclamer l'établissement des mesures sociales nécessaires. Siège social: 123, avenue Parmentier, Paris.

10 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amicale de la classe 1935 et des classes en 5.** But: établir des relations amicales entre ses membres, s'entr'aider, organiser des fêtes, des banquets, promenades et bals. Siège social: mairie de Blanzy (Saône-et-Loire).

10 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle d'études kinésithérapiques.** But: établir un mouvement scientifique d'études et de recherches en kinésithérapie. Siège social: 132, boulevard de l'Hôpital, Paris.

11 février 1956. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Comité de la jeunesse vanléenne.** But: éviter l'exode rural par l'organisation de voyages, bals, théâtres, fêtes champêtres. Siège social: mairie de Vanlay.

11 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Centre d'études techniques agricoles de l'Aulne.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: chez le président, M. Guillermou, Kerlann en Pleyben (Finistère).

11 février 1956. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Union cycliste romarimontaine (U. C. R.).** But: former de jeunes vélocipédistes, développer chez eux le goût de cet exercice hygiénique et les préparer à la spécialité « cycliste classé » du brevet de préparation militaire élémentaire, organiser des courses, promenades, voyages et excursions collectifs; entretenir des relations amicales avec les vélocipédistes de la région. Siège social: 4, rue des 5e-et-15e-Bataillons-de-Chasseurs-à-pied, Remiremont.

13 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Cantine scolaire de Saint-Bonnet-l'Enfantier.** But: donner un repas chaud aux enfants de l'école. Siège social: groupe scolaire de Saint-Bonnet-l'Enfantier (Corrèze).

13 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Club culturiste.** But: former des jeunes sportifs. Siège social: Tabaris-Bar, Luynes, commune d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

14 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Amicale laïque éducative et sportive de Villeneuve-des-Escaldes.** But: lien entre les familles et l'école, éducation populaire, coordination des diverses activités sportives péri-scolaires. Siège social: au Centre hélio-climatique de la Cerdagne française, aux Escaldes (Pyrénées-Orientales).

14 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Pétanque maubecquoise.** But: pratique du sport bouliste de pétanque. Siège social: mairie de Maubec (Tarn-et-Garonne).

14 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Tinteniac.** But: lutte contre la maladie des animaux. Siège social: mairie de Tinteniac (Ille-et-Vilaine).

14 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière **Association communautaire de Chalendar.** But: procurer aux personnes de ressources modestes des centres d'accueil et de repos, des organisations sanitaires, de convalescence ou de préservation et plus particulièrement d'organiser, dans la propriété de Chalendar et tous immeubles éventuellement acquis ou loués, la création de maisons de repos, de vacances, de postcure ou tout autre organisme pouvant se rattacher au but social ci-dessus énoncé. Siège social: château de Chalendar, commune d'Uzer (Ardèche).

15 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Aéro-Club de Deauville.** But: vulgariser l'aviation sous toutes ses formes. Siège social: mairie de Deauville (Calvados).

15 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Groupement amical des malades.** But: organiser des loisirs au sanatorium et venir en aide aux malades nécessiteux. Siège social: sanatorium Bellignieux, à Hauteville (Ain).

15 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Société de médecine de Luxeuil-les-Bains.** But: coordonner et diffuser les travaux élaborés par ses membres sur le plan du thermalisme et du climatisme, collaborer avec les formations scientifiques intéressées, la municipalité et la société des eaux pour le développement de la station et assurer la sauvegarde des intérêts professionnels de ses membres. Siège social: 12, rue Marquiset, à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône).

15 février 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association lyonnaise France-Tunisie.** But: resserrer les liens d'amitié et de coopération entre la France et la Tunisie. Siège social: 5, rue Montesquieu, Lyon.

16 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association des coopérateurs constructeurs du clos de la Garenne.** But: défense des intérêts et représentation des futurs copropriétaires du clos de la Garenne. Siège social: 52 à 82, avenue de la Division-Leclerc, Fresnes.

16 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Société de crosse « La franco-belge ».** But: pratique du sport de la crosse. Siège social: mairie de Gognies-Chaussée (Nord).

16 février 1956. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Cornille.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: mairie de Cornille.

16 février 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Associations des services médicaux interentreprises métallurgiques.** But: rassembler, par acquisitions, dans le cadre des services fondateurs et pour un usage commun, les moyens susceptibles de contribuer dans les meilleures conditions et avec le maximum d'efficacité à l'exercice de la médecine du travail dans les entreprises adhérentes. Siège social: 36, rue Molière, Lyon.

17 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Le Ciné-Club de Lorient.** But: association de culture cinématographique à caractère non commercial. Siège social: Le Royal, place Aristide-Briand, Lorient (Morbihan).

17 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Foyer rural de Frédéric-Fontaine.** But: intéresser les jeunes ruraux à toutes les activités culturelles, artistiques et sportives compatibles avec les éléments dont disposera le foyer et selon ses possibilités financières. Siège social: école de Frédéric-Fontaine (Haute-Saône).

18 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association lexovienne d'aide aux paralysés.** But: entr'aide aux paralysés de Lisieux et de la région. Siège social: hôtel de ville de Lisieux (Calvados).

18 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Syndicat d'initiatives de Pleyben.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter la prospérité de Pleyben, en poursuivre la réalisation, organiser la région au point de vue touristique et mettre en relief, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, toutes les richesses naturelles, artistiques et économiques du pays. Siège social: mairie de Pleyben (Finistère).

18 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon. **Association familiale.** But: défendre les droits et intérêts moraux et matériels des familles adhérentes et de toutes les familles, participer à la gestion morale et matérielle de l'établissement ménager, collaborer avec le personnel enseignant de cet établissement au bon fonctionnement de l'institution. Siège social: mairie de Bons (Haute-Savoie).

20 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Amicale des fêtes des trois faubourgs.** But: organisation de kermesses et de fêtes dans les trois faubourgs. Siège social: 4, rue Alexandre-Ribot, Douai (Nord).

20 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Rimou.** But: lutte contre la maladie des animaux. Siège social: mairie de Rimou (Ille-et-Vilaine).

20 février 1956. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Société de chasse du Ster-Goz.** But: exercice du droit de chasse sur les terrains où il lui est ou lui sera concédé la protection du gibier et la répression du braconnage sur ces mêmes terrains. Siège social: Loge-Begoarem en Bannalec.

20 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Groupement des activités commerciales et économiques du cours de l'Intendance.** But: expansion des activités économiques du cours de l'intendance en défendant les intérêts des personnes habitant ce cours, en favorisant l'embellissement de cette voie et en suscitant toute manifestation destinée à en promouvoir les activités. Siège social: 20, cours de l'Intendance, Bordeaux.

20 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Amis des écoles publiques de Bertignat.** But: promouvoir l'éducation populaire par l'organisation d'activités éducatives. Siège social: école publique de Bertignat (Puy-de-Dôme).

21 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Club Azur et Soleil.** But: concourir à la culture et à l'éducation de ses membres par l'organisation de leurs loisirs et de leurs vacances. Siège social: domaine de la Napoule, Mandelieu (Alpes-Maritimes).

---

21 février 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association sportive de la boule du Grand Noë.** But: développer et entretenir le sport bouliste. Siège social. 109, avenue Berthelot, Lyon.

---

21 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association sportive du centre d'apprentissage d'Arnage.** But: pratique des sports. Siège social: centre d'apprentissage la Rembougère, Arnage.

---

21 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **L'Etoile de Saint-Lormel.** But: éducation physique, sports, gymnastique, préparation militaire, tir. Siège social: au patronage, Saint-Lormel (Côtes-du-Nord).

---

22 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Chambre syndicale des fabricants d'horlogerie de Charquemont.** But: progrès de la fabrication de la montre et défense des intérêts de cette industrie. Siège social: mairie de Charquemont (Doubs).

---

22 février 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des propriétaires de « Simplet »** (petits bateaux de régates) **« A. S. P. R. O. S. I. M. ».** But: grouper les propriétaires de « Simplet ». Siège social: 15, boulevard Joseph-Garnier, Nice.

---

22 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Orphelinat national des chemins de fer.** But: venir en aide moralement et matériellement aux orphelins de ses adhérents. Siège social: 13, rue Pierre-Curie, Dijon.

---

22 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association sportive Saint-Martin-de-Guignen.** But: éducation physique et sportive. Siège social: patronage Saint-Joseph, Guignen (Ille-et-Vilaine).

---

22 février 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques de Saint-Marcel-en-Dombes.** But: assurer la défense et le rayonnement de l'école laïque. Siège social: école de Saint-Marcel-en-Dombes.

---

22 février 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Cercle amical de Chevinay.** But: organiser des réunions d'études agricoles et sociales, des séances cinématographiques ainsi que toute initiative de nature à retenir et à attacher les jeunes gens au sol natal. Siège social: salles des fêtes, Chevinay.

---

22 février 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupement amical de recherches d'études et de publicité inter-entreprise teinturerie de la région Sud-Est (G. A. R. E. P. I. T.).** But: coordonner et harmoniser, sous l'égide des syndicats fédérés et de la fédération française de la teinturerie et du nettoyage, l'effort publicitaire des entreprises. Siège social: 18, rue Molière, Lyon.

---

22 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Amicale des arbitres de football de Saint-Etienne et environs.** But: venir en aide à ses adhérents. Siège social: café de l'Industrie, 28, rue Charles-de-Gaulle, Saint-Etienne.

---

22 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **La Jeune Garde.** But: pratique de la musique et des sports. Siège social: patronage, Saint-Aubin-des-Châteaux (Loire-Inférieure).

---

23 février 1956. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Union de la propriété bâtie de l'Aude.** But: défense des propriétaires d'immeubles. Siège social: 15, rue Aimé-Ramon, Carcassonne.

---

23 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Les Chouans de la Pommeraie-sur-Sèvre.** But: pratique du football. Siège social: patronage Saint-Joseph, la Pommeraie (Vendée).

---

23 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Les Amis du film.** But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes les initiatives susceptibles de diffuser la culture cinématographique pour enfants et grandes personnes. Siège social: ruelle de la Gendarmerie, le Nouvion-en-Thiérache (Aisne).

---

23 février 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association des amis de l'école publique de garçons de Sainghin-en-Weppes.** But: aider moralement et matériellement les élèves et le personnel enseignant de l'école de garçons. Siège social: salle des fêtes de la mairie, Sainghin-en-Weppes.

---

23 février 1956. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **La Saint-Hubert des Zailes.** But: répression du braconnage, protection du gibier. Siège social: café Puissant, Miribel-Lanchaire.

---

23 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Association paroissiale d'éducation populaire Girod-Lacroix de la Mouille.** But: organiser, aider, favoriser les œuvres de la paroisse de la Mouille, notamment les œuvres d'enseignement sous toutes leurs formes, de mutualité et de prévoyance, de formation intellectuelle, professionnelle et morale de la jeunesse, de la pratique des sports et toutes œuvres d'éducation populaire. Siège social: au presbytère de la Mouille (Jura).

---

23 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Groupement de productivité agricole de la vallée de la Lèze.** But: recherche de moyens techniques et financiers pour augmenter la productivité agricole. Siège social: mairie du Fossat (Ariège).

---

24 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'études et de recherches humaines.** But: réunir des chercheurs et experts en sciences humaines en vue de coopérer. Siège social: 34, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

---

24 février 1956. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Association locale des aides familiales rurales de Rotangy.** But: venir en aide aux familles. Siège social: mairie de Rotangy.

---

25 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association d'éducation populaire de Maninghem-Henne.** But: organisation de cercles d'hommes, de bibliothèques, excursions, conférences éducatives, cercles d'études. Siège social: au presbytère, Maninghem-Henne (Pas-de-Calais).

---

26 février 1956. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Rhin et Danube — Centre départemental du Puy-de-Dôme.** But: regrouper tous ceux qui ont appartenu à la Première Armée française avant le 8 mai 1945. Siège social: 4, rue du 11-Novembre, Clermont-Ferrand.

---

27 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Caisse malouine d'entr'aide aux familles des marins péris en mer des quartiers de Saint-Malo, Dinan et Cancale.** But: venir en aide aux marins et à leurs familles se trouvant dans le besoin. Siège social: Inscription maritime de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

---

27 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Amicale classe 1947 de Firminy.** But: resserrer les liens d'amitié entre les intéressés. Siège social: café des Platanes, 12, place du Breuil, Firminy.

---

27 février 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Basket-club Saint-Nicolas.** But: éducation physique et sports. Siège social: 32, avenue Etienne-Billières, Toulouse.

---

27 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Société de chasse de la forêt de Monthiers.** But: exercice du droit de chasse sur les propriétés dont les membres sont propriétaires ou locataires; répression du braconnage. Siège social: 16, rue du Port-de-Marne, Châlons-sur-Marne.

---

27 février 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale laïque de Bruguières.** But: défense de la laïcité, activités culturelles et éducatives, gérance de la cantine scolaire. Siège social: école publique, Bruguières.

---

27 février 1956. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Noyal-sur-Vilaine.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: mairie de Noyal-sur-Vilaine.

---

27 février 1956. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Québriac.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: mairie de Québriac.

---

27 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Sporting-Club africain de Poitiers.** But: pratique du sport. Siège social: 12, rue de l'Hôtel-Dieu, Poitiers.

---

27 février 1956. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Amicale des locataires du Trioulet.** But: développer les liens d'amitié entre les locataires et défense de leurs intérêts en tant que locataire. Siège social. 28, rue Aviateur-Le-Bris, Marseille.

28 février 1956. Déclaration à la préfecture de Caen. **Centre de gestion et d'économie rurale du Calvados.** But: amélioration du niveau économique et social des exploitations agricoles par la diffusion des disciplines de gestion. Siège social: maison du Paysan, actuellement 88, boulevard Maréchal-Lyautey, Caen.

28 février 1956. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Les Joyeux Boulomanes de la Capelette.** But: pratique du jeu de boules. Siège social. bar des Joyeux, 179, avenue de la Capelette, Marseille.

28 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Judo-club de l'école militaire préparatoire.** But: enseignement des judo et jiu-jitsu. Siège social: école préparatoire militaire, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

28 février 1956. Déclaration à la préfecture de Pau. **Amicale des retraités de la gendarmerie et de la garde républicaine (section de Pau).** But: défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: café Nicoleau, place du Foirail, Pau.

28 février 1956. Déclaration à la préfecture du Gard. **Centre d'études techniques agricoles de la plaine de Beaucaire.** But: recherches agricoles. Siège social: mas de Privat, Beaucaire.

29 février 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Office régional du bâtiment et des travaux publics Franche-Comté—Belfort.** But: étude de tous problèmes, coordination de tous travaux communs aux architectes, entrepreneurs et techniciens du bâtiment de la région. Siège social: 26, rue de la Préfecture, Besançon.

29 février 1956. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Club franco-italien d'Auvergne.** But: développer les rapports et la compréhension réciproque des peuples et des cultures de France et d'Italie. Siège social: faculté des lettres, 34, avenue Carnot, Clermont-Ferrand

29 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association d'éducation populaire de Bruay-en-Artois, paroisse Sainte-Barbe.** But: assurer l'éducation physique, intellectuelle et morale de la jeunesse (garderies, patronages et carrefour des jeunes, bibliothèques, colonies de vacances, chorale), l'entente avec toutes les associations semblables. Siège social: salle des conférences, 32, rue Charles-Marlard, Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

29 février 1956. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association Joie et Santé, section du Club du Soleil** But: faire connaître théoriquement et pratiquement les bienfaits du naturisme et de la gymnique intégrale. Siège social: 28, rue des Anguignis, Orléans.

29 février 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Saint-Geniès Pétanque-Club.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: café Bouves, Saint-Geniès-Bellevue.

29 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Judo-Club Berthelot.** But: pratique du judo. Siège social: 7, avenue Saint-Joseph, Lourdes (Hautes-Pyrénées).

1er mars 1956. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association paroissiale d'éducation populaire de Pérouse.** But: éducation populaire sous toutes ses formes. Siège social: presbytère de Pérouse.

1er mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association pour la prévoyance et l'entr'aide des fonctionnaires du port autonome de Bordeaux.** But: étudier, développer parmi ses membres les idées d'entr'aide et de prévoyance; leur faciliter la réalisation de toutes mesures concourant à ce but, notamment pour la souscription d'adhésions auprès d'institutions ou d'organismes habilités a cet effet. Siège social: 2, place Gabriel, Bordeaux.

2 mars 1956. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association locale des aides familiales rurales de Durtal.** But: aide familiale. Siège social: mairie de Durtal.

MODIFICATIONS

24 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Montauban. Le Comité auto-moto-courses de Laguepie change son titre, qui devient: **Laguepie moto-club.** Nouveau but: grouper les possesseurs de motocyclettes, side-cars, cycle-cars et non plus les automobiles. Siège social: café de la Gare, avenue de la Gare, Laguepie.

1er février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. La Société régionale de tir change sont titre, qui devient: **Société régionale pour la jeunesse et les sports de Villeneuve-Saint-Georges.** Siège social: 3 *bis*, rue Pasteur. Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

8 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Lozère. L'Association lozérienne de colonies de vacances change son titre, qui devient: **Association du Clos du Nid.** Nouveau but: s'occuper de l'enfance malheureuse et arriérée. Siège social: le Clos du Nid, Grèzes.

9 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. Le Syndicat d'initiative de Clamecy et des cantons de Lormes, Corbigny, Tannay, Varzy et Brinon change son titre, qui devient: **Syndicat d'initiative de Clamecy et environs.** Siège social: mairie, Clamecy (Nièvre).

9 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. La **Mission évangélique de Thonon** transfère son siège social du 9, rue de la Belle-Etoile, Albertville, au 22, rue Chenal, Sallanches.

10 février 1956. Déclaration à la préfecture d'Angers. L'association Fédération départementale des aides familiales rurales de Maine-et-Loire change son titre, qui devient: **Fédération des associations locales d'aides familiales rurales de Maine-et-Loire.** Siège social: bâtiment B, place de Marengo, Angers.

10 février 1956. Déclaration à la préfecture de l'Oise. La **Fédération départementale des associations locales d'aides familiales rurales** transfère son siège social de chez Mlle Leroy, Liancourt-Saint-Pierre, chez Mme Tagaux (Michel), Romescamps.

11 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. L'Avenir de Mantes-la-Jolie change son titre, qui devient: **L'Avenir de Mantes-la-Ville,** et transfère son siège social de la mairie de Mantes-Gassicourt à la mairie de Mantes-la-Ville (Seine-et-Oise).

13 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union des intellectuels indépendants** transfère son siège social du 2 *bis*, rue de La Baume au 66, avenue Henri-Martin, Paris.

14 février 1956. Déclaration à la préfecture de l'Eure. L'Amicale du personnel de la délégation de l'Eure du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme change son titre, qui devient: **Amicale du personnel des services départementaux de l'Eure du ministère de la reconstruction et du logement** et transfère son siège social du 24, rue Saint-Louis à la cité administrative, boulevard Georges-Chauvin, Evreux.

15 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **L'Amicale des fabricants de confection féminine** transfère son siège social du 9, rue Geoffroy-Marie au 17, rue Pigalle, Paris.

15 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Le Cercle celtique de la Côte d'Amour change son titre, qui devient: **Ar Vro Wenn (Le Pays blanc), Cercle celtique de la Côte d'Amour,** et modifie ses statuts. Siège social: villa Rose de Mer, allée des Ormeaux, la Baule (Loire-Inférieure).

20 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. Les Anciens du 132e régiment d'infanterie change son titre, qui devient: **Amicale des anciens et combattants du 132e régiment d'infanterie.** Siège social: 28, boulevard de Strasbourg, Paris.

22 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des agents principaux de surveillance des services de distribution et transport des dépêches des P. T. T. change son titre, qui devient: **Amicale des vérificateurs et vérificateurs principaux des services de distribution et transport de dépêches des P. T. T.** et transfère son siège social du 19, rue d'Alleray au 110, boulevard du Montparnasse, Paris.

23 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. L'Association des parents d'élèves de l'école privée de filles change son titre, qui devient: **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Selle-en-Coglès.** Siège social: école privée mixte, la Selle-en-Coglès (Ille-et-Vilaine).

24 février 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. L'Amicale de défense des fonctionnaires et retraités de la Côte d'Azur, de Provence et de la Corse change son titre, qui devient: **Amicale de défense devant les tribunaux administratifs des fonctionnaires et retraités.** Siège social: 11, avenue Borriglione, Nice.

29 février 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le Comité régional du Midi change son titre, qui devient: **Comité régional du Midi de l'union sportive travailliste.** Siège social: 30 *bis*, rue Valade, Toulouse.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.